

Sommaire principal

pour l'année d'imposition 2010

Particulier

	ERIC	ANNE
Prénom	ERIC	ANNE
Nom	SANCHEZ	BURLET EP SANCHEZ
Numéro de client	2418	2419
Numéro d'assurance sociale	925-312-514	925-618-738
Date de naissance	27-06-1962	15-09-1963
Province de résidence	Québec	Québec
Rue	3648 HENRI-MONGEAU	3648 HENRI-MONGEAU
Ville	SHERBROOKE	SHERBROOKE
Province	Québec	Québec
Code postal	J1N 2W5	J1N 2W5
Numéro de téléphone à domicile	(819) 820-7709	(819) 820-7709

Déclaration fédérale

	Particulier	Conjoint	Total pour le couple
Revenu total	38,898		38,898
Revenu net	35,926		35,926
Revenu imposable	35,926		35,926
Taux marginal d'impôt	12.6%	12.6%	
Taux d'imposition moyen (impôt ÷ revenu total)	6.9%	0.0%	
Impôt total à payer après abatement	2,666		2,666
Solde dû (remboursement) - fédéral	(2,194)		(2,194)
Prestation fiscale pour enfants		4,024	4,024
Crédit pour la TPS/TVH			
Impôt minimum de remplacement			
Crédit d'IMR total à reporter			
Plafond admissible de REÉR déductible - 2011	2,083		2,083
Cotisations au REÉR non utilisées			
Déduction disponible pour gain en capital	375,000	375,000	750,000
Perte nette cumulative sur placement (PNCP)			
Total d'acomptes provisionnels à payer en 2011			

Déclaration du Québec

	Particulier	Conjoint	Total pour le couple
Revenu total	39,524		39,524
Montant pour revenu familial net	35,834		35,834
Revenu net	35,834		35,834
Revenu imposable	35,834		35,834
Taux marginal d'impôt	16.0%	16.0%	
Taux d'imposition moyen (impôt ÷ revenu total)	8.7%	0.0%	
Impôt et cotisations à payer	3,547	25	3,572
Solde dû (remboursement) - Québec	(2,295)		(2,295)
Versement de soutien aux enfants		3,306	3,306
Crédit d'impôt pour solidarité			
Impôt minimum de remplacement			
Crédit d'IMR total à reporter			
Coût rajusté dans ACCRO PME au 31 décembre 2010			
Déduction disponible pour gain en capital	375,000	375,000	750,000
Perte nette cumulative sur placement (PNCP)			
Total d'acomptes provisionnels à payer en 2011			
Taux d'imposition marginal combiné, fédéral et Québec	28.6%	28.6%	
Taux d'imposition moyen combiné, fédéral et Québec	15.6%	0.0%	
Solde dû (remboursement) combiné - fédéral et Québec	(4,489)		(4,489)

Sommaire comparatif T1

Nom **ERIC SANCHEZ**
 NAS 925-312-514 Date de naissance 27-06-1962

	2010	2009	2008	2007	2006		2010	2009	2008	2007	2006
Revenu d'emploi	101	38,898				Montant pour conjoint	303	3,897			
Aut. revenu d'emploi	104					Per. à charge admis.	305				
PSV	113					Montant pour enfant	367	1,577			
Prestation RPC/RRQ	114					Per. à charge défic.	306				
Autres pensions	115					RPC/RRQ emploi	308	1,783			
Pension fractionné	116					RPC/RRQ travail ind.	310				
Prestation univers.	117					Cotis. à l'AE	312	529			
PUGE désigné	185					Cot. à l'AE trav. ind.	317				
Prestations d'AE	119					Cotisations au RPAP	375	197			
Dividendes	120					RPAP emploi	376				
Div. non déterminés	180					RPAP trav. indép.	378				
Intérêts	121					Montant pour emploi	363	1,051			
Soc. de personnes	122					Laissez-passer	364				
Revenus d'un REEI	125					Activité physique	365				
Location	126					<i>Dép. rénovation</i>	368				
Gains en capital	127					Achat habitation	369				
Pension alim. reçue	128					Adoption	313				
REÉR	129					Revenu de pension	314				
Autres revenus	130					Cr. aidant naturel	315				
Entreprise	135					Mont. pour handicap	316				
Profession	137					Transf. handicap	318				
Commissions	139					Int. prêt étudiant	319				
Agriculture	141					Scolarité, études	323				
Pêche	143					Transf. scolarité	324	1,272			
Indemnités travail	144					Transfert conjoint	326				
Aide sociale	145					Frais médicaux	330	1,516			
Supplément	146					Méd. autres pers.	331				
Revenu total	150	38,898				Déd. frais médicaux	332	438			
Facteur équivalence	206	4,862				Total	335	14,641			
Cotisations au RPA	207	2,661				Total @ 15 %	338	2,196			
Cotisations au REÉR	208					Dons	349				
<i>Rég. pension Sask.</i>	209					Cr. non rembours.	350	2,196			
Deduc. pension frac.	210					Dividendes	425				
Cotisations syndicales	212	311				Cr. impôt étranger	405	0			
Remb. prest. univers.	213					Impôt fédéral	406	3,193			
Frais de garde	214					Contr. politiques	410				
Préposé au soins	215					CII	412				
PTPE	217					Fonds de travailleurs	414				
Déménagement	219					Ligne 406 - 416	417	3,193			
Pens. alimentaire	220					Vers. anticip. PFTR	415				
Frais de placement	221					Impôt fédéral net	420	3,193			
RPC/RRQ travail ind.	222					Cotisations au RPC	421				
RPAP trav. indép.	223					Cotis. à l'AE trav. ind.	430				
Frais d'exploration	224					Remb. prestations	422				
Dépenses d'emploi	229					Report d'IMR	427				
Déd. membre clergé	231					Impôt provincial	428				
Autres déductions	232					Premières Nations	432				
Remb. prog. sociaux	235					Total à payer	435	3,193			
Revenu net	236	35,926				Impôt total retenu	437	4,860			
Forces armées	244					Transfert 45 %	438				
Prêt réinstallation	248					Ligne 437 - 438	439	4,860			
Option achat actions	249					Abatt. du Québec	440	527			
Autres paiements	250					Trop payé au RPC	448				
Perte command.	251					Trop payé à l'AE	450				
Perte non en cap.	252					Remb. frais médic.	452				
Perte en capital nette	253					Prest. rev. travail	453				
Gains en capital	254					Remboursement CII	454				
Régions éloignées	255					Cr. partie XII.2	456				
Déductions suppl.	256					Remb. TPS/TVH	457				
Revenu imposable	260	35,926				Acomptes versés	476				
Montant de base	300	3,897				Cr. provinciaux	479				
En raison de l'âge	301					Total des crédits	482	5,387			
						Remboursement	484	2,194			
						Solde dû	485				

Les données d'années antérieures ne seront affichées que sur demande et si présentes dans la base de données.



Sommaire comparatif TP1

Nom **ERIC SANCHEZ**
 NAS 925-312-514 Date de naissance 27-06-1962

	2010	2009	2008	2007	2006		2010	2009	2008	2007	2006
Revenus d'emploi	101	39,524				Redres. pour indem.	358				
Correction	105					Âge/seule/pension	361				
Aut. revenu d'emploi	107					Enfants, autres	367	728			
Prestations d'AP	110					Cot. syndicales	373	311			
Prestations d'AE	111					Handicap	376				
PSV	114					Fr. médicaux, ext.	378				
RRQ/RPC	119					Frais médicaux	381	1,067			
Prestations viagères	122					Frais de scolarité	384				
Prestations transf.	123					Prêt étudiant	385				
Dividendes	128					Frais de sc. trans.	387	1,064			
Div. déterminés	166					Total	390	7,113			
Dividendes réel	167					Total @ 20 %	391	1,423			
Intérêts	130					Nouveau diplômé	392				
Location	136					Dons de charité	393				
Gains en capital	139					Dons @ 20 %	395				
Pension alimentaire	142					Dons @ 24 %	397				
Sécurité du revenu	147					Crédits non remb.	399	1,423			
Supplément	148					Impôt sur le revenu	401	5,733			
Autres revenus	154					Cr. non rembours.	406	1,423			
Net, entreprise	164					Ligne 401 - 406	413	4,311			
Revenu total	199	39,524				Contr. politiques	414				
Déd. travailleurs	201	1,030				Dividendes	415				
Cotisations au RPA	205	2,661				Ligne 422	422				
Dépenses d'emploi	207					Crédit du FSTQ	424				
Cotis. au REÉR	214					Crédit transférable	430	4,311			
Pension alimentaire	225					Crédit transféré	431	789			
Déménagement	228					IMR reporté (Ann. E)	13				
Frais de placement	231					Lignes 430 - 431	432	3,522			
PTPE	234					Droits au REQ	438				
Région éloignée	236					Cotisation au RQAP	439				
Ressources	241					Versem. anticipés	441				
RRQ/RQAP trav. ind.	248					<i>Cr. dom. pers. âgée</i>	442				
Autres déductions	250					Impôt spéciaux	443				
Report frais de plac.	252					Cotisations au RRQ	445				
Déductions totales	254	3,691				Fonds serv. santé	446				
Raj. frais placement	260					Assurance médicale	447				
Revenu net	275	35,834				Contribution santé	448	25			
Recouvrement	276					Impôt total à payer	450	3,547			
<i>Arrér. pension alim.</i>	277					Impôt à la source	451	5,753			
Prest. universelle	278					Retenues trans. to	451.1				
Inv. stratégiques	287					Retenues trans.	451.3				
Perte non en capital	289					Trop payé RRQ/RPC	452	100			
Perte en cap. nette	290					Acomptes versés	453				
Gains en capital	292					Transfert d'impôt	454				
Indien	293					Frais de garde	455	13			
Pr. prog. sociaux	295					Prime au travail	456				
Déductions diverses	297					Trop payé au RQAP	457	0			
Déductions totales	298					Maintien à domicile	458				
Revenu imposable	299	35,834				Rembours. de TVQ	459				
Montant de base	350	3,943				Remb. impôt foncier	460				
<i>Montant complém.</i>	356					Autres crédits	462				
						Total des crédits	465	5,867			
						Correction	466				
						Remboursement	478	2,295			
						Remb. trans. au conj.	476	25			
						Remb. trans. par conj.	477				
						Solde dû	479				

Les données d'années antérieures ne seront affichées que sur demande et si présentes dans la base de données.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

T1 GÉNÉRALE 2010

RC-10-119

Déclaration de revenus et de prestations

QC 7

Remplissez toutes les sections qui s'appliquent à votre situation afin de bénéficier des montants auxquels vous avez droit.

Identification

Apposez ici votre étiquette personnalisée. Corrigez tout renseignement inexact. Si vous n'apposez pas d'étiquette, inscrivez ci-dessous vos nom et adresse en lettres moulées.

Prénom
M.
ERIC

Nom légal
SANCHEZ

Adresse postale : app - n° et rue
3648 HENRI-MONGEAU

CP RR
CP RR

Ville Prov./terr. Code postal
SHERBROOKE QC J1N 2W5

Renseignements à votre sujet

Inscrivez votre numéro d'assurance sociale (NAS) s'il ne figure pas sur l'étiquette ou si vous n'apposez pas d'étiquette : 925-312-514

Année Mois Jour
1962-06-27

Inscrivez votre date de naissance : 1962-06-27

Votre langue de correspondance : English Français

Your language of correspondence:

Cochez la case qui indique votre état civil le 31 décembre 2010 :
(lisez la section du guide intitulée « État civil »)

1 Marié(e) 2 Conjoint(e) de fait 3 Veuf (veuve)
4 Divorcé(e) 5 Séparé(e) 6 Célibataire

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait (si vous avez coché 1 ou 2 ci-dessus) (lisez le guide pour en savoir plus)

Inscrivez son NAS s'il ne figure pas sur l'étiquette ou si vous n'apposez pas d'étiquette : 925-618-738

Inscrivez son prénom : ANNE

Inscrivez son revenu net de 2010 pour demander certains crédits : 0|00

Inscrivez le montant de prestation universelle pour la garde d'enfants inscrit à la ligne 117 de sa déclaration : |

Inscrivez le montant de remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants inscrit à la ligne 213 de sa déclaration : |

Cochez ici s'il était travailleur indépendant en 2010 : 1

Renseignements sur votre lieu de résidence

Indiquez la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre 2010 : Québec

Indiquez la province ou le territoire où vous résidez **actuellement** s'il est différent de votre adresse postale ci-dessus : |

Si vous étiez travailleur indépendant en 2010, indiquez la province ou le territoire où se situait votre entreprise : |

Si vous êtes devenu résident du Canada ou avez cessé de l'être en 2010, donnez :
votre date Mois Jour votre date Mois Jour
d'entrée 08-17 ou de départ |

Personne décédée en 2010

Si cette déclaration est pour une personne décédée, inscrivez la date du décès : Année Mois Jour

N'inscrivez rien ici					
----------------------	--	--	--	--	--

Élections Canada (lisez la page d'Élections Canada dans le guide d'impôt ou visitez le www.elections.ca)

A) Êtes-vous citoyen canadien? Oui 1 Non 2

Répondez à la question suivante **seulement si vous êtes citoyen canadien.**

B) À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'Agence du revenu du Canada à communiquer vos nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs? Oui 1 Non 2

Votre autorisation reste en vigueur jusqu'à ce que vous produisiez votre prochaine déclaration. Ces renseignements seront utilisés uniquement aux fins autorisées par la *Loi électorale du Canada*, comprenant notamment l'échange d'information avec les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, les députés ainsi que les partis politiques enregistrés et, en période électorale, les candidats.

Demande du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)

Lisez le guide pour obtenir des précisions.

Demandez-vous le crédit pour la TPS/TVH? Oui 1 Non 2

N'inscrivez rien ici	172					171				
----------------------	-----	--	--	--	--	-----	--	--	--	--

Le guide contient des renseignements utiles pour vous aider à remplir votre déclaration.

Avant d'inscrire un montant sur une ligne, lisez le guide à la ligne correspondante pour en savoir plus.

Répondez à la question suivante :

Possédez-vous ou déteniez-vous des biens étrangers dont le coût total dépassait
100 000 \$CAN à un moment quelconque en 2010? (Lisez la section du guide intitulée

« Revenus de source étrangère » pour obtenir des précisions.) **266** Oui 1 Non 2

Si **oui**, joignez le formulaire T1135 dûment rempli.

Si vous avez fait affaire avec une fiducie ou une société non-résidente en 2010, lisez la section du guide intitulée « Revenus de source étrangère ».

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances canadiennes et étrangères.

Revenu total

Revenus d'emploi (case 14 de tous les feuillets T4)	101		38,898	09
Commissions incluses à la ligne 101 (case 42 de tous les feuillets T4) 102				
Autres revenus d'emploi	104 +			
Pension de sécurité de la vieillesse (case 18 du feuillet T4A(OAS))	113 +			
Prestations du RPC ou du RRQ (case 20 du feuillet T4A(P))	114 +			
Prestations d'invalidité incluses à la ligne 114 (case 16 du feuillet T4A(P))	152 +			
Autres pensions et pensions de retraite	115 +			
Choix du montant de pension fractionné (lisez le guide et joignez le formulaire T1032)	116 +			
Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) (lisez le guide)	117 +			
Montant de la PUGE désigné à une personne à charge 185				
Prestations d'assurance-emploi et autres prestations (case 14 du feuillet T4E)	119 +			
Montant imposable des dividendes (déterminés et autres que déterminés) de sociétés canadiennes imposables (lisez le guide et joignez l'annexe 4)	120 +			
Montant imposable des dividendes autres que des dividendes déterminés, inclus à la ligne 120, de sociétés canadiennes imposables 180				
Intérêts et autres revenus de placements (joignez l'annexe 4)	121 +			
Revenus nets de société de personnes : commanditaires ou associés passifs (joignez l'annexe 4)	122 +			
Revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (lisez le guide)	125 +			
Revenus de location	160	Bruts	126 +	Nets
Gains en capital imposables (joignez l'annexe 3)	127 +			
Pension alimentaire reçue	156	Total	128 +	Montant imposable
Revenus d'un REER (selon tous les feuillets T4RSP)	129 +			
Autres revenus Précisez :	130 +			
Revenus d'un travail indépendant (lisez le guide aux lignes 135 à 143)				
Revenus d'entreprise	162	Bruts	135 +	Nets
Revenus de profession libérale	164	Bruts	137 +	Nets
Revenus de commissions	166	Bruts	139 +	Nets
Revenus d'agriculture	168	Bruts	141 +	Nets
Revenus de pêche	170	Bruts	143 +	Nets
Indemnités pour accidents du travail (case 10 du feuillet T5007)	144			
Prestations d'assistance sociale	145 +			
Versement net des suppléments fédéraux (case 21 du feuillet T4A(OAS))	146 +			
Additionnez les lignes 144, 145 et 146 (lisez le guide à la ligne 250).	=		147 +	
Additionnez les lignes 101, 104 à 143 et 147.	Voici votre revenu total 150	=	38,898	09

← Placez ici l'annexe 1 (impôt fédéral).

Placez ici également tous les feuillets de renseignements, annexes, formulaires, reçus et autres pièces justificatives que vous devez joindre à votre déclaration.

Revenu net

Inscrivez votre revenu total de la ligne 150.	150	38,898	09
Facteur d'équivalence (case 52 de tous les feuillets T4 et case 034 de tous les feuillets T4A)	206	4,862	24
Déduction pour régimes de pension agréés (case 20 de tous les feuillets T4 et case 032 de tous les feuillets T4A)	207	2,660	60
Déduction pour REER (lisez l'annexe 7 et joignez les reçus)	208 +		
Déduction pour le Régime de pensions de la Saskatchewan (maximum 600 \$)	209 +		
Déduction pour le choix du montant de pension fractionné (lisez le guide et joignez le formulaire T1032)	210 +		
Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (selon les reçus et la case 44 de tous les feuillets T4)	212 +	311	22
Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (case 12 de tous les feuillets RC62)	213 +		
Frais de garde d'enfants (joignez le formulaire T778)	214 +		
Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	215 +		
Perte au titre d'un placement d'entreprise			
Brute 228			
Déduction admissible 217 +			
Frais de déménagement	219 +		
Pension alimentaire payée			
Total 230			
Déduction admissible 220 +			
Frais financiers et frais d'intérêt (joignez l'annexe 4)	221 +		
Déduction pour cotisations au RPC ou au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8)	222 +		•
Déduction pour cotisations au RPAP pour le revenu d'un travail indépendant (joignez l'annexe 10)	223 +		•
Frais d'exploration et d'aménagement (joignez le formulaire T1229)	224 +		
Autres dépenses d'emploi	229 +		
Déduction pour la résidence d'un membre du clergé	231 +		
Autres déductions Précisez :	232 +		
Additionnez les lignes 207 à 224, 229, 231 et 232.	233 =	2,971	82
Ligne 150 moins ligne 233 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Voici votre revenu net avant rajustements 234 =		35,926	27
Remboursement des prestations de programmes sociaux (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 113, 119 ou 146, lisez le guide à la ligne 235). Utilisez la grille de calcul fédérale pour calculer votre remboursement.	235 -		•
Ligne 234 moins ligne 235 (si négatif, inscrivez « 0 »).			
Si vous avez un époux ou conjoint de fait, lisez le guide à la ligne 236.			
Voici votre revenu net 236 =		35,926	27

Revenu imposable

Déduction pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières (case 43 de tous les feuillets T4)	244		
Déduction pour prêts à la réinstallation d'employés (case 37 de tous les feuillets T4)	248 +		
Déductions pour options d'achat de titres	249 +		
Déductions pour autres paiements (si vous avez déclaré des revenus à la ligne 147, lisez le guide à la ligne 250)	250 +		
Pertes comme commanditaire d'autres années	251 +		
Pertes autres que des pertes en capital d'autres années	252 +		
Pertes en capital nettes d'autres années	253 +		
Déduction pour gains en capital	254 +		
Déductions pour les habitants de régions éloignées (joignez le formulaire T2222)	255 +		
Déductions supplémentaires Précisez :	256 +		
Additionnez les lignes 244 à 256.	257 =		
Ligne 236 moins ligne 257 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Voici votre revenu imposable 260 =		35,926	27

Utilisez votre revenu imposable pour calculer votre impôt fédéral dans l'annexe 1.

Remboursement ou solde dû

Impôt fédéral net : montant de la ligne 55 de l'annexe 1 (joignez l'annexe 1 même si le résultat est « 0 »)	420	3,192	81
Cotisations au RPC à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8)	421 +		
Cotisations à l'assurance-emploi à payer pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (joignez l'annexe 13)	430 +		
Remboursement des prestations de programmes sociaux (inscrivez le montant de la ligne 235)	422 +		
Impôt provincial ou territorial (autre que l'impôt provincial du Québec; lisez le guide)	428 +		
Ajoutez les lignes 420, 421, 430, 422 et 428.		Voici votre total à payer	435 = 3,192 81

Impôt total retenu (lisez le guide)	437	4,860	05	•
Transfert d'impôt pour les résidents du Québec	438 -			•
Ligne 437 moins ligne 438	=	4,860	05	▶ 439
Abattement du Québec remboursable (16,5 % du montant de la ligne 48 de l'annexe 1)	440 +	526	81	•

Paiement en trop d'assurance-emploi (inscrivez le montant payé en trop)	450			•(A)
Montant de la ligne 376 de l'annexe 1	-			(B)
Paiement net en trop d'assurance-emploi				
Ligne (A) moins ligne (B) (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	0	00	▶ 451 +
Supplément remboursable pour frais médicaux (utilisez la grille de calcul fédérale)	452 +			•
Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) (joignez l'annexe 6)	453 +			•
Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (joignez le formulaire T2038(IND))	454 +			•
Crédit d'impôt de fiducie de la partie XII.2 (case 38 de tous les feuillets T3)	456			
Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés (joignez le formulaire GST370)	457 +			•
Impôt payé par acomptes provisionnels	476 +			•
Ajoutez les lignes 439, 440, et 451 à 476.		Voici votre total des crédits	482 =	5,386 86 ▶

Ligne 435 moins ligne 482 Voici votre **remboursement** ou **solde dû** = 5,386 86 - (2,194 05)

Si le résultat est négatif, vous avez un **remboursement**. Si le résultat est positif, vous avez un **solde dû**.

Inscrivez le montant dans l'espace approprié ci-dessous.

↳ Généralement, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée. ↲

Remboursement 484 2,194 05 • **Solde dû** (lisez le guide à la ligne 485) 485 | | •

Somme jointe 486 | | •

Joignez à la page 1 un **chèque** ou un **mandat** à l'ordre du receveur général, ou effectuez votre paiement en ligne (allez à www.arc.gc.ca/monpaiement). Faites votre paiement au plus tard le 30 avril 2011.

Dépôt direct - Demander ou modifier (lisez le guide à la ligne 484)

Vous n'avez pas à remplir cette section chaque année. N'inscrivez rien ici cette année si vos renseignements pour le dépôt direct n'ont pas changé.

Remboursement d'impôt, crédit pour la TPS/TVH, versements anticipés de la PFRT, ainsi que tout autre paiement d'impôt ou de taxe réputé en trop - Pour demander le dépôt direct ou modifier vos renseignements, remplissez les lignes 460, 461 et 462 ci-dessous.

Remarques : Pour faire déposer votre **PFCE** (y compris certains versements provinciaux ou territoriaux semblables) dans ce **même** compte, cochez aussi la case 463. Pour faire déposer votre **PUGE** dans ce **même** compte, cochez aussi la case 491.

Numéro de la succursale	Numéro de l'institution	Numéro du compte	PFCE	PUGE
460 	461 	462 	463 <input type="checkbox"/>	491 <input type="checkbox"/>
(5 chiffres)	(3 chiffres)	(maximum de 12 chiffres)		

J'atteste que les renseignements donnés dans cette déclaration et dans tous les documents annexés sont exacts, complets et révèlent la totalité de mes revenus.

Signez ici _____

Faire une fausse déclaration constitue une infraction grave.

Téléphone (819) 820-7709 Date 16-04-11

490 Pour les professionnels de l'impôt seulement

Nom : FORTIER & ASSOCIÉS CMA

Adresse : 185 Frontenac, bureau 100

Sherbrooke (QC)

J1H 1K1

Téléphone :

N'inscrivez rien ici

487 | | 488 | | | | | | | | | | | | | | | | | | •

T1-2010

Impôt fédéral

Annexe 1

Remplissez cette annexe et **joignez-en** une copie à votre déclaration.

Pour en savoir plus, lisez le guide à la ligne correspondante.

Étape 1 - Crédits d'impôt non remboursables fédéraux

Montant personnel de base	Inscrivez 10 382 \$	300	3,896	81	1
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1945 ou avant) (utilisez la grille de calcul fédérale)	(maximum 6 446 \$)	301 +			2
Montant pour époux ou conjoint de fait (si négatif, inscrivez « 0 »)	10 382 \$ moins (0 00 son revenu net selon la page 1 de votre déclaration) =	303 +	3,896	81	3
Montant pour une personne à charge admissible (joignez l'annexe 5) (si négatif, inscrivez « 0 »)	10 382 \$ moins (son revenu net) =	305 +			4
Montant pour enfants nés en 1993 ou après	Nombre d'enfants 366 2 x 2 101 \$ =	367 +	1,577	19	5
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (utilisez la grille de calcul fédérale et joignez l'annexe 5)		306 +			6
Cotisations au RPC ou au RRQ :					
Cotisations d'employé (cases 16 et 17 de tous les feuillets T4)	(maximum 2 163,15 \$)	308 +	1,783	20	● 7
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus (joignez l'annexe 8)		310 +			● 8
Cotisations à l'assurance-emploi :					
Cotisations d'employé (lisez le guide)	(maximum 587,52 \$)	312 +	528	99	● 9
Cotisations pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus admissibles (joignez l'annexe 13)		317 +			● 10
Cotisations au Régime provincial d'assurance parentale (RPAP) (case 55 de tous les feuillets T4)	(maximum 316,25 \$)	375 +	196	82	● 11
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'emploi (joignez l'annexe 10)		376 +			● 12
Cotisations au RPAP à payer sur le revenu d'un travail indépendant (joignez l'annexe 10)		378 +			● 13
Montant canadien pour emploi (si vous avez déclaré des revenus d'emploi à la ligne 101 ou 104, lisez le guide à la ligne 363)	(maximum 1 051 \$)	363 +	1,051	00	14
Montant pour le transport en commun		364 +			15
Montant pour la condition physique des enfants		365 +			16
Montant pour l'achat d'une habitation (lisez le guide à la ligne 369)		369 +			17
Frais d'adoption		313 +			18
Montant pour revenu de pension (utilisez la grille de calcul fédérale)	(maximum 2 000 \$)	314 +			19
Montant pour aidants naturels (utilisez la grille de calcul fédérale et joignez l'annexe 5)		315 +			20
Montant pour personnes handicapées (pour vous-même) (inscrivez 7 239 \$ ou utilisez la grille de calcul fédérale si vous aviez moins de 18 ans)		316 +			21
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (utilisez la grille de calcul fédérale)		318 +			22
Intérêts payés sur vos prêts étudiants		319 +			23
Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (joignez l'annexe 11)		323 +			24
Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels transférés d'un enfant		324 +	1,272	04	25
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait (joignez l'annexe 2)		326 +			26
Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 1993 ou après	330		1,515	80	
Moins le montant le moins élevé : 2 024 \$ ou 3 % de la ligne 236	-		1,077	79	
Résultat partiel (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		438	01 (A)	
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge (faites le calcul à la ligne 331 dans le guide et joignez l'annexe 5)	331 +				(B)
Additionnez les lignes (A) et (B).	=		438	01	▶ 332 +
Additionnez les lignes 1 à 27.					335 = 14,640 87 28
Multipliez le montant de la ligne 28 par 15 %.	338 =		2,196	13	29
Dons (joignez l'annexe 9)	349 +				30
Additionnez les lignes 29 et 30.					
Inscrivez ce montant à la ligne 43 de la page suivante.	Total des crédits d'impôt non remboursables fédéraux 350 =		2,196	13	31

Passez à l'étape 2 à la page suivante. ▶

Étape 2 - Impôt fédéral sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration).

35,926|27 32

Utilisez le montant de la ligne 32 pour déterminer **laquelle** de ces colonnes vous devez remplir.

Inscrivez le montant de la ligne 32.	35,926 27
Montant de base	00 000 00
Ligne 33 moins ligne 34 (ne peut pas être négatif)	= 35,926 27
Taux	x 15 %
Multipliez la ligne 35 par la ligne 36.	= 5,388 94
Impôt calculé sur le montant de base	00 000 00
Additionnez les lignes 37 et 38.	= 5,388 94

si la ligne 32
dépasse pas
40 970 \$

-	40 970 00
=	
x	22 %
=	
+	6 146 00
=	

Passez à l'étape 3.

si la ligne 32
dépasse 40 970 \$
mais pas 81 941 \$

-	81 941 00
=	
x	26 %
=	
+	15 159 00
=	

Passez à l'étape 3.

si la ligne 32
dépasse 81 941 \$
mais pas 127 021 \$

-	127 021 00
=	
x	29 %
=	
+	26 880 00
=	

Passez à l'étape 3.

si la ligne 32
dépasse 127 021 \$

-	
=	
x	
=	
+	
=	

Passez à l'étape 3.

Étape 3 - Impôt fédéral net

Inscrivez le montant de la ligne 39 ci-dessus.

5,388|94 40

Impôt fédéral sur le revenu fractionné (ligne 5 du formulaire T1206)

424 +

Additionnez les lignes 40 et 41.

404 = 5,388|94 42

Inscrivez le total de vos crédits d'impôt non remboursables fédéraux selon la ligne 31 de la page précédente.

350 2,196|13 43

Crédit d'impôt fédéral pour dividendes (lisez le guide à la ligne 425)

425 +

Crédit d'impôt pour emploi à l'étranger (**joignez** le formulaire T626)

426 +

Report d'impôt minimum (**joignez** le formulaire T691)

427 +

Additionnez les lignes 43 à 46.

= 2,196|13 47

Ligne 42 moins ligne 47 (si négatif, inscrivez « 0 »).

Impôt fédéral de base 429 = 3,192|81 48

Crédit fédéral pour impôt étranger (**joignez** le formulaire T2209)

405 -

Ligne 48 moins ligne 49 (si négatif, inscrivez « 0 »).

Impôt fédéral 406 = 3,192|81 50

Total de vos contributions politiques fédérales (**joignez** les reçus)

409

Crédit d'impôt pour contributions politiques fédérales (utilisez la grille de calcul fédérale)

410 ● 51

Crédit d'impôt à l'investissement (**joignez** le formulaire T2038(IND))

412 + ● 52

Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs

Coût net **413**

Crédit admissible **414** +

● 53

Additionnez les lignes 51, 52 et 53.

416 =

Ligne 50 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 »).

S'il y a un montant à la ligne 41 ci-dessus, lisez le formulaire T1206.

417 = 3,192|81 55

Versements anticipés de la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) que vous avez reçus (case 10 du feuillet RC210)

415 + ● 56

Impôt supplémentaire sur les paiements de revenu accumulé d'un REEE (**joignez** le formulaire T1172)

418 + 57

Additionnez les lignes 55, 56 et 57.

Inscrivez ce montant à la ligne 420 de votre déclaration.

Impôt fédéral net 420 = 3,192|81 58

T1-2010

Cotisations au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus

Remplissez cette annexe pour calculer le montant de vos cotisations au Régime de rentes du Québec (RRQ) si vous avez déclaré des revenus nets d'entreprise à la ligne 164 de votre **déclaration de revenus du Québec**.

Remplissez aussi cette annexe pour calculer vos cotisations facultatives au RRQ.

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration. Pour en savoir plus, lisez le guide à la ligne 222.

Revenus nets d'entreprise (ligne 27 de l'annexe L de votre déclaration de revenus du Québec ; si négatif, inscrivez « 0 »)	371		1
Revenus pour lesquels vous désirez effectuer des cotisations facultatives (selon la ligne 2 de la grille de calcul 445 de votre déclaration de revenus du Québec)	373 +		2
Montant de la ligne 15 de la grille de calcul 445 de votre déclaration de revenus du Québec	+ 39,524	29	3
Additionnez les lignes 1, 2 et 3. (maximum 47 200 \$)	= 39,524	29	4
Exemption de base		3,500	5
		00	
Ligne 4 moins ligne 5 (si négatif, inscrivez « 0 »). Revenu assujéti aux cotisations	= 36,024	29	6
Multipliez le montant de la ligne 6 par 9,9 %.			3,566
Total des cotisations selon la ligne 98 de votre déclaration de revenus du Québec			40
	1,883	12	7
	x 2 =		8
Ligne 7 moins ligne 8 (si négatif, inscrivez « 0 »)			9
Déduction et crédit d'impôt pour cotisations au RRQ pour le revenu d'un travail indépendant et pour d'autres revenus :			10
Montant de la ligne 9	x 50 % =		10

Inscrivez le montant de la ligne 10 à la ligne 222 de votre déclaration fédérale et à la ligne 310 de l'annexe 1.

T1-2010**Grilles de calcul fédérales****Ligne 212 - Cotisations syndicales**

Cotisations syndicales de vos T4		311	22	1
Cotisations syndicales, droits d'adhésion non incluses dans vos T4		+		2
Assurance responsabilité professionnelle obligatoire		+		3
Additionnez les lignes 1 à 3.	Cotisations à reporter à la ligne 212	=	311	22
				4

Ligne 324 - Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant

Nom de la personne :

NAS :

Date de naissance :

Relation :

Frais de scolarité admissibles payés pour 2010 (T2202A colonne A)		1,064	00	1
Montant relatif aux études : (Nombre de mois à temps partiel multiplié par 140 \$ plus le nombre de mois à temps plein multiplié par 465 \$)		+	2,325	00
Total des frais de scolarité et du montant relatif aux études pour 2010 (additionnez les lignes 1 et 2)		=	3,389	00
Montant transféré par l'étudiant (ligne 327 de l'annexe 11 de l'étudiant)		=	3,389	00
				4
	Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant (total des lignes 4 pour chaque étudiant qui a un transfert)			
	Inscrivez ce montant à la ligne 324 de votre déclaration	=	1,272	04
				5

Ligne 437 - Impôt retenu

T4	UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE		4,860	05
Impôt total retenu				
Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre déclaration		=	4,860	05



Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant

Remplissez ce formulaire pour donner votre consentement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de traiter avec une autre personne (telle que votre époux ou conjoint de fait, un autre membre de votre famille, un ami ou votre comptable) en tant que votre représentant concernant toute question d'impôt ou pour annuler un ou plusieurs consentements existants à votre compte. Envoyez votre formulaire dûment rempli à votre centre fiscal de l'ARC. Vous trouverez l'adresse de votre centre fiscal sur la feuille de renseignements ci-jointe. Pour **annuler immédiatement** un consentement existant, appelez-nous au **1-800-959-7383**. Vous pouvez aussi donner ou annuler un consentement en ligne en fournissant les renseignements demandés sous « Autoriser mon représentant » sur notre site Web à www.arc.gc.ca/mondossier.

Remarque

Nous n'accepterons les changements d'adresse que s'ils sont effectués par **vous** ou par votre **représentant légal**. Si vous avez déménagé récemment, appelez-nous au **1-800-959-7383** avant de soumettre ce formulaire pour vous assurer que nous avons votre bonne adresse. Si vous êtes enregistré au service **Mon dossier**, vous pouvez changer votre adresse en allant à www.arc.gc.ca/mondossier.

Remplissez les parties 1, 2 ou 3, 4 et 6 pour autoriser un représentant.

Remplissez les parties 1, 5 et 6 pour annuler l'autorisation d'un représentant.

Partie 1 – Renseignements sur le contribuable

Remplissez cette partie pour vous identifier et pour donner votre numéro de compte.

Vous devez remplir un formulaire **T1013 distinct** pour chaque compte.

Prénom ERIC	Nom SANCHEZ	Numéro de téléphone au travail	Numéro de téléphone à la maison (819) 820-7709
----------------	----------------	--------------------------------	---

Particulier	Fiducie	T5
Précisez le numéro, selon le cas : Numéro d'assurance sociale 925-312-514	Numéro de compte de la fiducie T	Numéro d'identification du déclarant HA

Pour accorder l'accès en ligne à votre représentant, remplissez la partie 2. Sinon, remplissez la partie 3.

Partie 2 – Donner votre consentement à un représentant (incluant l'accès en ligne)

Vous devez remplir un formulaire T1013 distinct pour chaque représentant. Veuillez noter que l'accès en ligne n'est pas disponible pour les comptes de fiducie. Veuillez remplir la partie 3 du formulaire si vous désirez donner votre consentement à un représentant pour votre compte de fiducie.

Pour accorder l'accès en ligne à votre représentant, inscrivez son numéro d'identification.

Pour une personne

ID Rep

OU

Pour un groupe

ID Groupe

G

OU

Pour une entreprise

Numéro d'entreprise (NE)

102338027

Votre représentant doit avoir inscrit le NE auprès du service « Représenter un client » de l'ARC.

Inscrivez le nom complet de la personne, du groupe ou de l'entreprise.

Nom de la personne associée au ID Rep

Prénom :

Nom :

Nom du groupe associé au ID Groupe

Nom de l'entreprise associée au NE

FORTIER & ASSOCIÉS CMA

Inscrivez le **niveau d'autorisation** (niveau 1 ou 2) : 2

Si vous **n'indiquez pas de niveau** d'autorisation, nous **attribuerons le niveau 1**.

Nos services en ligne ne permettent pas d'accéder aux renseignements pour une année précise; votre représentant aura donc accès aux données touchant **toutes les années d'imposition**.

Partie 3 – Donner votre consentement à un représentant (autre que pour l'accès en ligne)

Vous devez remplir un formulaire T1013 distinct pour chaque représentant.

- Si vous donnez votre consentement à une **personne**, inscrivez son nom complet dans la case appropriée ci-dessous.
- Si vous donnez votre consentement à une **entreprise**, inscrivez le nom de cette entreprise dans la case appropriée ci-dessous.

Nom de la personne	Nom de l'entreprise		
Prénom :			
Nom :	Téléphone :	Poste :	Télécopieur :

Continuez la partie 3 à la page suivante. ►

Partie 3 – (suite)

Cochez, selon le cas :

- la **case A** ci-dessous si ce consentement vise **toutes** les années d'imposition **et** indiquez le niveau d'autorisation; ou
- la **case B** ci-dessous si ce consentement vise une ou des années d'imposition **en particulier** et indiquez le niveau d'autorisation pour **chaque** année d'imposition visée.

Si vous **n'indiquez pas de niveau** d'autorisation, nous **attribuerons le niveau 1**.

- A.** Toutes les années d'imposition (passées, courante et futures) **Niveau d'autorisation** (niveau 1 ou 2) :
- B.** Inscrivez ci-dessous la ou les années d'imposition visées (passées et/ou courante) et précisez le niveau d'autorisation (1 ou 2) pour **chaque** année d'imposition visée.

Année(s) d'imposition										
Niveau d'autorisation										

Si ce consentement est pour un **compte de fiducie** et que l'exercice ne se termine pas le 31 décembre, précisez le mois et le jour de la fin de l'exercice.

Mois Jour

Partie 4 – Date d'expiration du consentement

Inscrivez une date d'expiration si vous voulez que le consentement indiqué à la **partie 2** ou à la **partie 3** se termine à un moment précis. Votre consentement restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez, qu'il atteigne la date d'échéance que vous avez choisie ou que nous soyons avisé de votre décès.

Année Mois Jour

Partie 5 – Annuler les consentements existants

Remplissez cette section **seulement** si vous voulez annuler un consentement existant. Cochez la case appropriée.

- A.** Annuler **tous** les consentements. **B.** Annuler le ou les consentements qui ont été donnés à la personne, au groupe ou à l'entreprise ci-dessous :

Nom de la personne _____		Nom de l'entreprise _____	
Prénom :	Nom :		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	ou	<input type="text"/>	ou
ID Rep		ID Groupe	
		G	
			Numéro d'entreprise

Partie 6 – Attestation

Vous ou votre représentant légal (par exemple, la personne à qui vous avez donné une procuration, votre tuteur, un exécuteur testamentaire ou un administrateur successoral) devez signer et dater ce formulaire. Si vous signez et datez ce formulaire à titre de représentant légal, cochez la case ci-dessous. De plus, envoyez-nous une copie du document juridique complet qui vous identifie en tant que représentant légal si vous ne l'avez pas déjà fait.

- Je suis le tuteur, l'exécuteur testamentaire ou l'administrateur successoral de ce contribuable, ou je possède une procuration pour ce contribuable.

En apposant votre signature et la date sur ce formulaire, vous nous autorisez à traiter avec la personne, le groupe ou l'entreprise indiqué à la **partie 2** ou à la **partie 3** et/ou à annuler le ou les consentements indiqués à la **partie 5**.

Nous ne traiterons pas ce formulaire s'il n'est pas **signé et daté** par vous ou votre représentant légal.

Ce formulaire doit être reçu par l'ARC dans les six mois suivant la date de sa signature. Sinon, nous ne le traiterons pas.

ERIC SANCHEZ
Nom du contribuable ou du représentant légal en lettres moulées

Signature du contribuable ou du représentant légal

Année Mois Jour
2011-04-16
Date de la signature

**Frais médicaux pour l'année se terminant le 31-12-2010****Ligne 330 - Frais médicaux pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et vos enfants à charge nés en 1993 ou après****Nom du patient:** ERIC SANCHEZ**Détails des frais médicaux**

Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie (T4 case 85)	451 80	
	Total partiel ▶	451 80

Nom du patient: MARIE SANCHEZ**Détails des frais médicaux**

31-12-2010 Soins dentaires	1,064 00	
	Total partiel ▶	1,064 00

Reportez le résultat à la ligne 330.

Total des frais médicaux réclamés	330	1,515 80
--	------------	----------

Annexe des déductions pour RPA

Partie A - Cotisations pour services courants ou services passés rendus en 1990 ou après

1. Inscrivez le total des montants indiqués à la case 20 de vos feuillets T4 de 2010, à la case 032 de vos feuillets T4A de 2010 et la partie du montant indiqué sur vos reçus de cotisations syndicales qui représente des cotisations à un RPA	2,660	60	1
2. Inscrivez le montant qui figure aux case 74 ou 75 de la section « Autres renseignements » de votre T4 de 2010 et à la case 126 de votre feuillet T4A. Ce montant représente les cotisations versées pour services passés rendus en 1989 ou avant, peu importe si vous cotisiez au régime ou pas	-		2
3. Ligne 1 moins ligne 2. Ce sont les cotisations que vous avez versées pour vos services courants et services passés pour les années 1990 et suivantes et que vous déduisez pour 2010. Reportez ce montant à la ligne 19.	= 2,660	60	3

Partie B - Cotisations pour services passés versées pour 1989 et avant où vous ne cotisiez pas

4. Inscrivez le montant reporté des cotisations non déduites pour services passés avant 1990 alors que vous ne cotisiez pas au RPA			4
5. Inscrivez le montant total des cotisations de 2010 pour services passés alors que vous ne cotisiez pas au RPA	+		5
6. Total	=		6
7. Déduction annuelle maximale	3 500	00	7
8. Autre limite (3 500.00 \$ X années de service - déductions précédentes)			8
9. Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 6, 7 et 8. Ce sont vos cotisations pour services passés rendus en 1989 ou avant, alors que vous ne cotisiez pas à un RPA, que vous pouvez déduire pour 2010.			9

Partie C - Cotisations pour services passés versées pour 1989 et avant où vous cotisiez

10. Inscrivez le montant reporté des cotisations non déduites pour services passés avant 1990 alors que vous cotisiez au RPA			10
11. Inscrivez le montant total des cotisations de 2010 pour services passés alors que vous cotisiez au RPA	+		11
12. Total	=		12
13. Déduction annuelle maximale	3 500	00	13
14. Montant de la ligne 3 que vous avez déduit en 2010	2,660	60	14
15. Montant de la ligne 9 que vous avez déduit en 2010	+		15
16. Ligne 14 plus ligne 15	= 2,660	60	16
17. Ligne 13 moins ligne 16 (si négatif, inscrivez « 0 »)	= 839	40	17
18. Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 12 et 17. Ce sont vos cotisations pour services passés rendus en 1989 ou avant alors que vous cotisiez à un RPA, que vous pouvez déduire pour 2010.			18

Partie D - Montant que vous pouvez déduire à la ligne 207 de votre déclaration de 2010

19. Inscrivez le montant de la ligne 3 que vous déduisez pour 2010	2,660	60	19
20. Inscrivez la fraction du montant de la ligne 9 que vous déduisez pour 2010	+		20
21. Inscrivez la fraction du montant de la ligne 18 que vous déduisez pour 2010	+		21
22. Transferts directs ou indirects	+		22
23. Additionnez les lignes 19 à 22. Inscrivez ce montant à la ligne 207 de votre déclaration de 2010.	= 2,660	60	23

Partie E - Montants reportés des cotisations pour un RPA

24. Cotisations pour services passés versées pour 1989 et avant où vous ne cotisiez pas (ligne 6 moins ligne 20)			24
25. Cotisations pour services passés versées pour 1989 et avant où vous cotisiez (ligne 12 moins ligne 21)			25

Annexe des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR)

Tableau C - CALCUL DE LA DÉDUCTION POUR REÉR EN 2010

Cotisations totales disponibles pour la déduction pour REÉR de 2010	=	
Maximum déductible au titre des REÉR pour 2010	=	
Déduction pour REÉR avant transferts		
Transferts directs et indirects	+	
Déduction pour REÉR (selon la ligne 208)	=	0

Tableau D - CALCUL DU REVENU GAGNÉ POUR UN REÉR

Calcul de 2010 pour fins du montant admissible pour le REÉR de 2011

Revenu d'emploi (ligne 101 et partie de la ligne 104 n'apparaissant pas ailleurs dans ce calcul)			38,898
Moins: Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables (ligne 212)	-		311
Dépenses d'emploi (ligne 229)	-		
Total partiel (revenu d'emploi)	=		38,587
Plus: Redevances pour un ouvrage ou une invention (ligne 104)	+		
Subventions de recherche nettes (ligne 104)	+		
Régime de participation des employés aux bénéficiaires (case 35/T4PS) (ligne 104)	+		
Prestations supplémentaires d'assurance-emploi (ligne 104)	+		
Revenu net d'une entreprise (lignes 135-143)	+		
Indemnités en cas d'invalidité du RPC ou du RRQ (ligne 152)	+		
Revenu net de location de biens immeubles (ligne 126)	+		
Pension alimentaire que vous avez reçue (ligne 128)	+		
Total partiel - revenu total admissible	=		38,587
Moins: Perte courante d'une entreprise (lignes 135-143)			
Gain en capital imposable réputé re: immobilisations admissibles	+		
Perte de location pour l'année courante (ligne 126)	+		
Pension alimentaire que vous avez versée (ligne 220)	+		
Total partiel - montant à être déduit	-		
Revenu gagné	=		38,587
Limite du revenu gagné: (18% du revenu gagné):		38,587	x 18% ▶
Plafond REÉR pour 2011	=		22 450
Le moindre de la limite du revenu gagné et du plafond REÉR pour 2011			6,946
Moins: Total des facteurs d'équivalences (FE) pour 2010	-		4,862
Déduction maximale au REÉR en 2011 avant FESP	=		2,083

Tableau E - CALCUL DE LA DÉDUCTION ADMISSIBLE AU TITRE DES REÉR POUR 2011

Montant admissible inutilisé de 2010			
Moins: Déduction pour REÉR (excluant les transferts)	-		
FESP de 2010 (selon la formule de l'administrateur)	-		
Excédent cumulatif au titre des REÉR après le FESP	=		0
Plus: Déduction maximale au REÉR en 2011 selon le revenu gagné de 2010	+		2,083
Déduction maximale admissible au titre des REÉR pour 2011 après le FESP	=		2,083

Tableau G - CALCUL DE LA CONTRIBUTION MAXIMALE AU REÉR POUR 2011

Déduction maximale admissible au titre des REÉR pour 2011 après le FESP			2,083
Moins: Total des primes non déduites	-		
Contribution maximale au REÉR admissible à une déduction pour 2011	=		2,083

Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 11)

Nom de famille

1 | SANCHEZ

Prénom

2 | ERIC

Date de naissance

6 | 1962 06 27

3 | S'il s'agit de votre première déclaration, cochez ci-après. 4 | Sexe : 1 masculin 2 féminin5 | Langue de correspondance 1 français 2 anglais

Appartement Numéro Rue, case postale

7 | | 3648 | HENRI-MONGEAU

Ville, village ou municipalité

8 | SHERBROOKE

Province

| QC |

Code postal

9 | J1N 2W5

11 | Votre numéro d'assurance sociale (NAS) | 925 312 514

 Votre situation le 31 décembre 2010
 (voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2010*)
12 | 1 Sans conjoint ou conjointe 2 Avec conjoint ou conjointe**Si votre situation (ligne 12)**

13 | est différente de celle inscrite en 2009, inscrivez la date du changement. | 20 |

 Si, le 31 décembre 2010, votre province de résidence
n'était pas le Québec,
 inscrivez la province ou le territoire.

17 | |

 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
 de votre arrivée de votre départ

18 | 2010 08 17 | 20 |

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 02

 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18,
 inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant
 que vous ne résidiez pas au Canada.

19 | Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0. | 0 | 00 |

 Date de la faillite (s'il y a lieu) Période couverte par la déclaration
 avant la faillite
 après la faillite

21 | 2010 |

 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée,
 consultez le guide.
22 | |
 Si les renseignements ci-dessus
 concernent une personne décédée,
 inscrivez la **date de son décès**.

20 | | 20 |

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2010

Nom de famille et prénom

31 | BURLET EP SANCHEZ, ANNE

Date de naissance

36 | 1963-09-15

 Si votre conjoint est décédé en 2010,
 inscrivez la **date de son décès**.

37 | 2010 |

Numéro d'assurance sociale

41 | 925.618.738

 Si votre conjoint a gagné des revenus
 comme travailleur autonome, cochez ci-après.
50 | |

Revenu net de votre conjoint.

Consultez le guide.

51 | S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0. | 0 | 00 |

 Si, le 31 décembre 2010,
 votre conjoint **ne résidait pas** au Québec,
 inscrivez la province, le territoire
 ou le pays où il résidait.

52 | |

Crédit d'impôt pour solidarité

Remplissez l'**annexe D** pour demander le crédit d'impôt pour solidarité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez le guide à la page 13.

Portez une attention particulière aux lignes précédées d'une flèche →.

Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.	94			
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.			95	
Cotisation au RQAP, relevé 1, case H	97		196	87
Cotisation au RRQ, relevé 1, case B , ou au RPC	98		1,883	12
Commissions reçues, relevé 1, case M	100			
Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue. Consultez le guide.	102			
Revenus d'emploi, relevé 1, case A			101	39,524 29
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)			+ 105	
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.		Précisez.	106	0
Prestations d'assurance parentale, relevé 6, case A			+ 107	
Prestations d'assurance emploi, feuillelet T4E			+ 110	
Pension de sécurité de la vieillesse, feuillelet T4A(OAS)			+ 111	
Prestations du RRQ ou du RPC, relevé 2, case C			+ 114	
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB, ou rentes			+ 119	
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.			+ 122	
Dividendes de sociétés canadiennes imposables			+ 123	
Montant réel des dividendes déterminés	166			
Montant réel des dividendes ordinaires	167			
Montant imposable			+ 128	
Intérêts et autres revenus de placement			+ 130	
Revenus de location. Annexez le formulaire TP-128 ou les états financiers.				
Revenus bruts	168			
Revenus nets			+ 136	
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.			+ 139	
Pension alimentaire reçue (montant imposable)			+ 142	
Prestations d'assistance sociale, relevé 5, case A , et aide financière semblable, relevé 5, case B			+ 147	
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux		Précisez.	149	
Autres revenus. Consultez le guide.		Précisez.	153	
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.			+ 154	
Revenus nets			+ 164	
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.				
Revenu total			= 199	39,524 29

Revenu net

→ Déduction pour travailleur. Consultez le guide.	201		1,030	00
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), relevé 1, case D	205		2,660	60
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.	207			
Déduction pour REER	212			
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.	224			
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	225			
Pension alimentaire payée (montant déductible)	228			
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.	231			
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.	233			
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.	234			
Total des pertes	236			
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.	241			
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur	248			
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome	249			
Autres déductions. Consultez le guide.	250			
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.	252			
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions	254		3,690	60
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254	255			
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.	256			
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.	260			
Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.	275			
Revenu net			+ 275	35,833 69

**Attachez vos documents ici.**

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

Revenu imposable

Montant de la ligne 275			275	35,833	69
Rajustement de déductions. Consultez le guide.			276		
→ Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.			278		
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.			279	35,833	69
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.	Précisez.	286	287		
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital			+ 289		
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.			+ 290		
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.			+ 292		
Déduction pour Indien			+ 293		
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.			+ 295		
Déductions diverses. Consultez le guide.	Précisez.	296	+ 297		
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.	Total des déductions		= 298		
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.			299	35,833	69

Crédits d'impôt non remboursables

Ces crédits réduisent l'impôt que vous devez payer. Assurez-vous de demander tous les montants auxquels vous avez droit.

Montant personnel de base			350	3,942	97
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum : 9 454,50 \$). Consultez le guide.			- 358		
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358			= 359	3,942	97
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.			+ 361		
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.			+ 367	728	16
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres			+ 373	311	22
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.			+ 376		
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région			+ 378		
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.			+ 381	1,066	99
Frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.			+ 384		
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.			+ 385		
→ Frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant. Consultez le guide.			+ 387	1,064	00
Additionnez les montants des lignes 359 à 387.			= 390	7,113	34
Montant de la ligne 390 multiplié par 20 %			×	20 %	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.			= 391	1,422	67
Dons (consultez le guide). Annexez vos reçus.			+ 392		
Inscrivez le moins élevé des montants suivants : celui de la ligne 393 ou 200 \$.			× 20 %		
Montant de la ligne 393 moins celui de la ligne 394			= 396		
Additionnez les montants des lignes 391, 392, 395 et 397.			× 24 %		
Reportez le résultat à la ligne 406.			= 399	1,422	67

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.					
Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez utiliser le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.			403	401	5,733
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)				- 406	1,422
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous remplissez le formulaire TP-766.2 , cochez la case 404.			404		
Si vous avez rempli la partie 4 de ce formulaire, cochez aussi la case 405.			405		
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)			414		
Crédit d'impôt pour dividendes			+ 415		
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, case B			+ 422		
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.			+ 424		
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.			= 425		
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.			= 430	4,310	72
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.			- 431	788	59
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.					
Si le résultat est négatif , inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.			= 432	3,522	13

Montant de la ligne 432

432	3,522	13
-----	-------	----

Droits d'immatriculation au registre des entreprises. **Consultez le guide.**

437	2 2
-----	-----

Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?

436	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
-----	---

+	438		
---	-----	--	--

Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. **Remplissez l'annexe R.**

+	439		
---	-----	--	--

Versements anticipés de crédits d'impôt, **relevé 19, cases A, B, C ou D**

+	441		
---	-----	--	--

Impôts spéciaux

+	443		
---	-----	--	--

Cotisation au RRQ pour un travail autonome

444	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

+	445		
---	-----	--	--

Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). **Remplissez l'annexe F.**

+	446		
---	-----	--	--

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.

Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.

449	14
-----	----

+	447		
---	-----	--	--

➔ **Contribution santé. Consultez le guide.** Nombre d'enfants à charge

448.1	2
-------	---

+	448	25	00
---	-----	----	----

Additionnez les montants des lignes 432 à 448.

Impôt et cotisations	=	450	3,547	13
-----------------------------	---	-----	-------	----

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

451	5,753	20
-----	-------	----

➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q

451.1		
-------	--	--

Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1

=	451.2	5,753	20
---	-------	-------	----

451.2	5,753	20
-------	-------	----

➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint

+	451.3		
---	-------	--	--

Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC

+	452	99	92
---	-----	----	----

Impôt payé par acomptes provisionnels

+	453		
---	-----	--	--

Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province

+	454		
---	-----	--	--

Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. **Remplissez l'annexe C.**

+	455	13	49
---	-----	----	----

➔ **Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.**

+	456		
---	-----	--	--

Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

+	457	0	05
---	-----	---	----

➔ **Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Remplissez l'annexe J.**

+	458		
---	-----	--	--

Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes

+	459		
---	-----	--	--

Remboursement d'impôts fonciers. **Remplissez l'annexe B.**

+	460		
---	-----	--	--

Autres crédits. Consultez le guide.

Précisez.

461	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

+	462		
---	-----	--	--

Additionnez les montants des lignes 451.2 à 462.

Impôt payé et autres crédits

=	465	5,866	66
---	-----	-------	----

Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.

+	466		
---	-----	--	--

Additionnez les montants des lignes 465 et 466.

=	468	5,866	66
---	-----	-------	----

Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468

=	470	5,866	66
		(2,319)	53

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la page 6.

► Montant de la ligne 470, **s'il est négatif**

474	2,319	53
-----	-------	----

Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

-	476	25	00
---	-----	----	----

Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476

Remboursement

=	478	2,294	53
---	-----	-------	----

Remboursement anticipé. Consultez le guide.

480		
-----	--	--

Solde à payer

► Montant de la ligne 470, **s'il est positif**

475		
-----	--	--

Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.

-	477		
---	-----	--	--

Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.

Solde à payer

=	479		
---	-----	--	--

Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque

ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.

481		
-----	--	--

Je déclare que tous les renseignements me concernant sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)
498 (819) 820-7709

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Ind. rég. Téléphone (travail) Poste
499

Signature X

2011-04-16

Date

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

Numéro d'autorisation RQ10-TP75

A. Montant pour enfant mineur aux études postsecondaires (consultez le guide à la ligne 367)

Si l'enfant est né **après le 31 décembre 1992** et que, en 2010, il poursuivait à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires, remplissez le tableau ci-dessous.

Si vous demandez un montant pour plus de trois enfants, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne 22.

Si vous fractionnez le montant pour enfant mineur aux études postsecondaires afin de le partager avec quelqu'un d'autre, inscrivez le numéro d'assurance sociale de ce dernier.

1 Numéro d'assurance sociale

	1	2	3
Nom de famille de l'enfant	2 SANCHEZ		
Prénom	3 THEOPHILE		
Numéro d'assurance sociale	4		
Date de naissance	5 1994-09-29	19	19
Lien de parenté avec vous	6 Fils		
Montant pour études postsecondaires, relevé 8, case A (maximum : 3 880 \$)	7 1,940,00		

Revenu de l'enfant à charge

Montant de la ligne 275 de sa déclaration	10			
Montant de la ligne 236 de sa déclaration	+ 12			
Additionnez les montants des lignes 10 et 12.	= 14			
Bourses d'études ou toute aide financière semblable incluses à la ligne 154 de sa déclaration	- 16			
Montant de la ligne 14 moins celui de la ligne 16. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	= 18			
	x	80 %	80 %	80 %
Montant de la ligne 18 multiplié par 80 %	= 20			
Montant de la ligne 7 moins celui de la ligne 20. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	21	728,16		

Additionnez tous les montants de la ligne 21.

Reportez le résultat à la ligne 367 de votre déclaration.

**Montant pour enfant mineur
aux études postsecondaires**
22 728,16

B. Montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires (consultez le guide à la ligne 367)

Un enfant né **avant le 1er janvier 1993** qui, en 2010, poursuivait à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires peut transférer à son père ou à sa mère, à titre de contribution parentale reconnue, la partie inutilisée de son crédit d'impôt de base. Pour ce faire, l'enfant doit produire une déclaration de revenus et remplir l'annexe S pour calculer le montant qu'il peut transférer et pour désigner la personne à qui il veut transférer un montant.

Si l'enfant vous a désigné comme bénéficiaire d'un montant, remplissez le tableau ci-dessous.

Si plus de trois enfants vous transfèrent un montant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne 29.

	1	2	3
Nom de famille de l'enfant	23		
Prénom	24		
Numéro d'assurance sociale	25		
Date de naissance	26 19	19	19
Lien de parenté avec vous	27		
Montant que vous a transféré l'enfant majeur aux études postsecondaires (ligne 20 de l'annexe S de l'enfant)	28		

Additionnez tous les montants de la ligne 28.

Reportez le résultat à la ligne 367 de votre déclaration.

**Montant transféré par un enfant majeur
aux études postsecondaires**
29

Joignez une copie de cette annexe à votre envoi à Revenu Québec.

C. Montant pour autres personnes à charge (consultez le guide à la ligne 367)

Remplissez le tableau ci-dessous uniquement si les personnes à votre charge sont nées **avant le 1er janvier 1993**.

Si vous demandez un montant pour plus de trois personnes à charge, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne 56.

Notez que vous ne pouvez pas demander un montant pour votre conjoint ou pour un enfant qui, en 2010, a transféré un montant pour enfant majeur aux études postsecondaires.

Si vous fractionnez le montant pour autres personnes à charge afin de le partager avec quelqu'un d'autre, inscrivez le numéro d'assurance sociale de ce dernier.

Numéro d'assurance sociale

	1	2	3
Nom de famille de l'autre personne à charge	31		
Prénom	32		
Numéro d'assurance sociale	33		
Date de naissance	34	19	19
Lien de parenté avec vous	35		
Montant de base	37	2 820,00	2 820,00
Réduction du montant pour une autre personne à charge si elle a eu 18 ans en 2010. Consultez le guide.	- 40		
Montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 40	= 41		

Revenu de l'autre personne à charge

Montant de la ligne 275 de sa déclaration	42		
Montant de la ligne 236 de sa déclaration	+ 44		
Additionnez les montants des lignes 42 et 44.	= 46		
Bourses d'études ou toute aide financière semblable incluses à la ligne 154 de sa déclaration	- 48		
Montant de la ligne 46 moins celui de la ligne 48.	= 50		
Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	x	80 %	80 %
Montant de la ligne 50 multiplié par 80 %	= 52		
Montant de la ligne 41 moins celui de la ligne 52.			
Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	54		

Additionnez tous les montants de la ligne 54.

Reportez le résultat à la ligne 367 de votre déclaration.

Montant pour autres personnes à charge

D. Frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant

Un étudiant peut transférer la partie inutilisée de ses frais de scolarité ou d'examen **payés pour l'année** à l'un de ses parents ou de ses grands-parents ou à l'un des parents ou des grands-parents de son conjoint.

Pour ce faire, l'enfant doit produire une déclaration de revenus et remplir l'annexe T pour calculer le montant qu'il peut transférer et pour désigner la personne à qui il veut transférer un montant.

Si l'enfant vous a désigné comme bénéficiaire d'un montant, remplissez le tableau ci-dessous.

Si plus de trois enfants vous transfèrent un montant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés et reportez le résultat de vos calculs à la ligne 70.

	1	2	3
Nom de famille de l'enfant	60	SANCHEZ	
Prénom	61	THEOPHILE	
Numéro d'assurance sociale	62		
Date de naissance	63	1994 09 29	19
Lien de parenté avec vous	64	Fils	
Frais de scolarité ou d'examen transférés par l'enfant (ligne 68 de l'annexe T de l'enfant)	65	1,064,00	

Additionnez tous les montants de la ligne 65.

Reportez le résultat à la ligne 387 de votre déclaration.

Frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant

Joignez une copie de cette annexe à votre envoi à Revenu Québec.

Numéro d'autorisation	RQ10-TP75
------------------------------	-----------

Si votre conjoint au 31 décembre inscrit lui aussi un montant aux lignes 361, 381, 460 ou 462, il doit joindre à sa déclaration une annexe B distincte.

A. Revenu familial net

Montant de la ligne 275 de votre déclaration		10	35,833,69
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2010	+	12	,
Additionnez les montants des lignes 10 et 12.		14	35,833,69
			Revenu familial
	-	16	30 490,00
Montant de la ligne 14 moins celui de la ligne 16. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.		18	5,343,69
			Revenu familial net

B. Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite

Vous n'avez pas droit à ce montant si le montant de la ligne 18 dépasse 65 133 \$ et que vous aviez un conjoint au 31 décembre, ou s'il dépasse 46 833 \$ et que vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre.

Si, **pendant toute l'année 2010**, vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez **seul** ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou encore avec votre ou vos enfants majeurs poursuivant à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires, inscrivez **1 230 \$**. Consultez le guide à la ligne 361.

Montant additionnel pour personne vivant seule (famille monoparentale). Consultez le guide à la ligne 361.	+	20	,
Si vous êtes né avant le 1er janvier 1946, inscrivez 2 260 \$.	+	21	,
Si votre conjoint au 31 décembre 2010 est né avant le 1er janvier 1946, inscrivez 2 260 \$.	+	22	,
Si vous avez inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de votre déclaration, remplissez la grille de calcul ci-après.	+	23	,
Si votre conjoint au 31 décembre 2010 a inscrit un montant à la ligne 122 ou 123 de sa déclaration, remplissez la grille de calcul ci-après.	+	27	,
Additionnez les montants des lignes 20 à 28.	+	28	,
Montant de la ligne 18 <input type="text"/> x 15 % <input type="text"/>	=	30	,
Montant de la ligne 30 moins celui de la ligne 31. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	-	31	,
Montant auquel vous ou votre conjoint, s'il y a lieu, avez droit	=	32	,
Montant demandé par votre conjoint au 31 décembre 2010 à la ligne 361 de sa déclaration	-	33	,
Montant de la ligne 32 moins celui de la ligne 33.			,
Reportez le résultat à la ligne 361 de votre déclaration.		34	,

GRILLE DE CALCUL - Montant pour revenus de retraite

	Vous		Votre conjoint au 31 décembre 2010	
Total des montants inscrits aux lignes 122 et 123	1	,	1	,
Montant de la ligne 1 utilisé pour acheter une rente ou transféré à un REER ou à un FERR (montant inscrit à ce titre à la ligne 250, point 4)	2	,	2	,
Déduction demandée à la ligne 293 pour le montant de la ligne 1	+	3	+	3
Déduction demandée à la ligne 297, points 9, 12 et 18 pour le montant de la ligne 1	+	4	+	4
Revenus de retraite transférés à votre conjoint (montant inscrit à ce titre à la ligne 250, point 13)	+	5	+	5
Additionnez les montants des lignes 2 à 5.	=	6	=	6
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 6 (maximum : 2 010 \$).				
Reportez ce montant à la ligne 27 ou 28, ou à ces deux lignes, selon le cas.	=	7	=	7

Joignez une copie de cette annexe à votre envoi à Revenu Québec.

C. Frais médicaux

Frais médicaux. Consultez le guide à la ligne 381.

Revenu familial (ligne 14)	37	35,833,69		36	2,142,00
	x	3 %			
Montant de la ligne 37 multiplié par 3 %	=	1,075,01		39	1,075,01
Montant de la ligne 36 moins celui de la ligne 39. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.				40	1,066,99
Reportez le résultat à la ligne 381 de votre déclaration. Frais médicaux =					

Ne joignez pas vos reçus à votre déclaration, mais conservez-les pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Note : Vous pourriez aussi avoir droit au crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux. Voyez la partie ci-dessous.

D. Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt si vous remplissez **toutes** les conditions suivantes :

- vous résidiez au Québec le 31 décembre 2010 ;
- vous avez résidé au Canada toute l'année 2010 ;
- vous aviez 18 ans ou plus le 31 décembre 2010 ;
- **votre revenu de travail égale ou dépasse 2 715 \$. Consultez le guide au point 1 de la ligne 462.**

Vous n'avez pas droit à ce crédit si le montant de la ligne 14 dépasse 41 745 \$.

Montant de la ligne 40	41				
Déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée (ligne 250, point 7)	+				
Ajoutez les montants des lignes 41 et 42.	=		x 25 %	44	maximum : 1 061 \$

Revenu familial (ligne 14)	45				
	-	20 525,00			
Montant de la ligne 45 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	=		x 5 %	48	
Montant de la ligne 44 moins celui de la ligne 48. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.				50	
Reportez le résultat à la ligne 462 de votre déclaration. Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux =					

Ne joignez pas vos reçus à votre déclaration, mais conservez-les pour pouvoir nous les fournir sur demande.

E. Remboursement d'impôts fonciers

Vous n'avez pas droit à ce remboursement si le montant de la ligne 18 dépasse 20 133 \$.

Si vous étiez locataire ou sous-locataire, inscrivez le montant de votre loyer pour le mois de décembre 2010. 61

Impôts fonciers (taxes municipales et scolaires) relatifs au logement dont vous ou votre conjoint étiez propriétaires, locataires ou sous-locataires et que vous habitez le 31 décembre 2010.

Annexez vos factures de taxes ou votre relevé 4.

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2010, inscrivez 990 \$; sinon, inscrivez 495 \$.				62	
Montant de la ligne 62 moins celui de la ligne 63 (maximum : 1 510 \$)	-			63	
Montant de la ligne 64 multiplié par 40 % (maximum : 604 \$)	=		x	64	40 %
Montant de la ligne 18	▶		x 3 %	65	
Montant de la ligne 65 moins celui de la ligne 66. Si le résultat est négatif , inscrivez 0.	-			66	
Montant du remboursement que votre conjoint au 31 décembre 2010 a demandé pour votre logement à la ligne 460 de sa déclaration	-			67	
Montant de la ligne 67 moins celui de la ligne 68.	-			68	
Reportez le résultat à la ligne 460 de votre déclaration. Remboursement d'impôts fonciers =					

Joignez une copie de cette annexe à votre envoi à Revenu Québec.

Numéro d'autorisation RQ10-TP75

Si votre conjoint au 31 décembre 2010 inscrit lui aussi un montant à la ligne 455 de sa déclaration, il doit remplir une annexe C distincte.

Les frais de garde payés peuvent donner droit au crédit d'impôt si, au moment où ils ont été engagés, vous ou votre conjoint au 31 décembre 2010 étiez dans l'une ou l'autre des situations suivantes.

Cochez la ou les cases correspondant à votre situation : **vous ou votre conjoint au 31 décembre 2010**

- occupiez une charge ou un emploi 10 X
- exploitiez activement une entreprise 11
- exerciez une profession 12
- faisiez de la recherche pour laquelle vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu une subvention 13
- recherchiez activement un emploi 14
- fréquentiez à **temps plein** un établissement d'enseignement (consultez le guide à la ligne 455) 15
- fréquentiez à **temps partiel** un établissement d'enseignement (consultez le guide à la ligne 455) 16
- receviez des prestations du Régime québécois d'assurance parentale ou des prestations liées à une naissance ou à une adoption en vertu du régime d'assurance emploi 17

A. Frais de garde donnant droit au crédit d'impôt

Pour connaître les frais qui ne donnent pas droit au crédit d'impôt, consultez les instructions concernant la ligne 455 dans le guide.

A

Nom de famille et prénom de chacun des **enfants admissibles** pour lesquels le crédit est demandé (voyez la définition du terme *enfant admissible* à la ligne 455 du guide)

1	SANCHEZ, MARIE
2	
3	
4	
5	
6	

B

Lien de parenté avec vous

1	Fille
2	
3	
4	
5	
6	

C

Revenu net de l'enfant

1	0,00
2	,
3	,
4	,
5	,
6	,

Prénom de l'enfant pour qui les frais ont été payés

Date de naissance

Frais de garde donnant droit au crédit (voyez les notes ci-dessous)

Numéro d'identification (case H du relevé 24), sinon, numéro d'assurance sociale de la personne ayant reçu les paiements

29.1	MARIE	30	2000-04-15	30.1	19,00	30.2	752003
29.2		31		31.1	,	31.2	
29.3		32		32.1	,	32.2	
29.4		33		33.1	,	33.2	
29.5		34		34.1	,	34.2	
29.6		35		35.1	,	35.2	
29.7		36		36.1	,	36.2	
29.8		37		37.1	,	37.2	

Frais que vous n'avez pas pu inscrire aux lignes 30.1 à 37.1,

faute d'espace + 38.1

Additionnez les montants des lignes 30.1 à 38.1. = 39

Allocation pour frais de garde figurant au centre du relevé 1 ou

à la case J du relevé 5, si ces frais sont inclus dans le montant de la ligne 39 - 40

Montant de la ligne 39 moins celui de la ligne 40

Total des frais de garde = 41

19,00 **Continuez vos calculs à la page suivante.**

Notes

- Ces frais doivent avoir été payés par vous ou par votre conjoint.
- S'ils ont été payés à un **pensionnat** ou à une **colonie de vacances**, le maximum des frais de garde donnant droit au crédit est de 175 \$ par semaine pour un enfant admissible né après le 31 décembre 2003 et de 100 \$ par semaine pour tout autre enfant admissible. Ce maximum est de 250 \$ par semaine pour un enfant, quel que soit son âge, qui a une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques.
- **La contribution réduite fixée par le gouvernement à 7 \$ par jour par enfant ne donne pas droit au crédit d'impôt.**

B. Limite des frais de garde relative aux enfants admissibles

Nombre d'enfants admissibles ayant une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	<input type="text" value="42"/>	<input type="text"/>	x	10 000 \$	▶	<input type="text" value="43"/>	<input type="text"/>	
Nombre d'enfants admissibles nés après le 31 décembre 2003, autres que ceux indiqués à la ligne 42	<input type="text" value="44"/>	<input type="text"/>	x	9 000 \$	▶	<input type="text" value="45"/>	<input type="text"/>	
Nombre d'enfants admissibles nés après le 31 décembre 1993 ou ayant une infirmité, autres que ceux indiqués aux lignes 42 et 44	<input type="text" value="46"/>	<input type="text" value="1"/>	x	4 000 \$	▶	<input type="text" value="47"/>	<input type="text" value="4,000,00"/>	
Additionnez les montants des lignes 43, 45 et 47.						=	<input type="text" value="50"/>	<input type="text" value="4,000,00"/>

C. Revenu familial

Montant de la ligne 275 de votre déclaration	<input type="text" value="76"/>	<input type="text" value="35,833,69"/>
Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2010	+	<input type="text" value="78"/>
Additionnez les montants des lignes 76 et 78.	Revenu familial	= <input type="text" value="80"/>
		<input type="text" value="35,833,69"/>

D. Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 41 et 50.	<input type="text" value="85"/>	<input type="text" value="19,00"/>
Taux du crédit d'impôt (voyez le barème ci-dessous), selon votre revenu familial (montant de la ligne 80)	x	<input type="text" value="92"/>
Montant de la ligne 85 multiplié par le taux de la ligne 92	=	<input type="text" value="94"/>
Montant demandé par votre conjoint au 31 décembre 2010 à la ligne 455 de sa déclaration	-	<input type="text" value="96"/>
Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 96. Reportez le résultat à la ligne 455 de votre déclaration.		
Joignez les preuves de paiement.	Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants	= <input type="text" value="98"/>
		<input type="text" value="13,49"/>

Barème du crédit d'impôt

Utilisez ce barème pour déterminer le taux du crédit d'impôt correspondant à votre revenu familial indiqué à la ligne 80 et reportez ce taux à la ligne 92. Si le montant inscrit à la ligne 80 est égal à 0, inscrivez 75 % à la ligne 92.

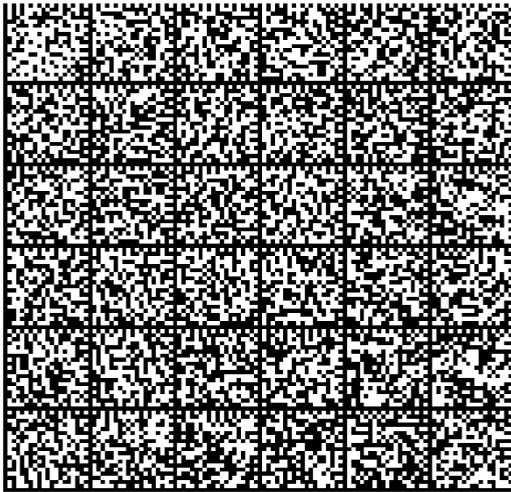
Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt %	Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt %	Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt %	Revenu familial (\$)		Taux du crédit d'impôt %
supérieur à	sans dépasser										
0	31 670	75	39 880	41 045	67	86 785	124 595	57	132 860	134 040	40
31 670	32 840	74	41 045	42 215	66	124 595	125 775	54	134 040	135 220	38
32 840	34 020	73	42 215	43 395	65	125 775	126 955	52	135 220	136 400	36
34 020	35 185	72	43 395	44 570	64	126 955	128,135	50	136 400	137 580	34
35 185	36 360	71	44 570	45 745	63	128,135	129 320	48	137 580	138 765	32
36 360	37 525	70	45 745	46 910	62	129 320	130 500	46	138 765	139,945	30
37 525	38 710	69	46 910	48 090	61	130 500	131 680	44	139,945	141,125	28
38 710	39 880	68	48 090	86 785	60	131 680	132 860	42	141,125	et plus	26

Joignez une copie de cette annexe à votre envoi à Revenu Québec.

Données de la déclaration de revenus

2010 Numéro d'autorisation : RQ10-TP75

1 SANCHEZ	199 39 524,29	478 2 294,53
2 ERIC	275 35 833,69	479 ,00
3 X	299 35 833,69	481 ,00
11 925 312 514	399 1 422,67	

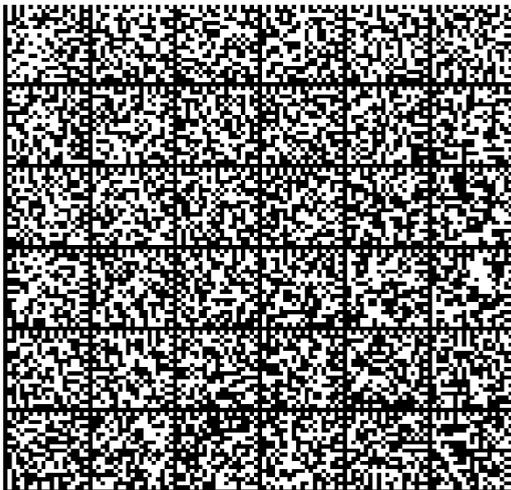


Code 1 de 3

Les données contenues dans le ou les codes à barres seront lues par Revenu Québec. Ces données correspondent à celles inscrites dans la déclaration de revenus, s'il y a lieu, les annexes et les formulaires TP-128, TP-80 et TP-80.1.

Vous devez expédier ce formulaire à Revenu Québec, accompagné du *Sommaire des champs à saisir de la déclaration (TPF-1.W)* et, s'il y a lieu, du *Sommaire des champs à saisir des annexes (TPF-1.X)* et du *Sommaire des champs à saisir des formulaires TP-128, TP-80 et TP-80.1 (TPF-1.Y)*.

MR-69 X



Code 2 de 3



Code 3 de 3



Sommaire des champs à saisir de la déclaration de revenus

2010

TPF-1.W (2010-10)
 Numéro d'autorisation : RQ10-TP75

<u>1</u> SANCHEZ	<u>7</u> 3648	HENRI-MONGEAU	
<u>2</u> ERIC	<u>8</u> SHERBROOKE	QC	<u>9</u> J1N 2W5
<u>3</u> X	<u>4</u> 1	<u>5</u> 1	<u>6</u> 962 06 27
			N.S. 12871
<u>11</u> 925 312 514	<u>122</u>	<u>260</u>	<u>424</u>
<u>12</u> 2	<u>123</u>	<u>275</u> 35 833,69	<u>431</u> 788,59
<u>13</u>	<u>166</u>	<u>276</u>	<u>437</u>
<u>17</u>	<u>167</u>	<u>278</u>	<u>438</u>
<u>18</u> 02	<u>128</u>	<u>287</u>	<u>439</u> 819-820-7709
<u>1801</u> 10 08 17	<u>130</u>	<u>289</u>	<u>441</u>
<u>1802</u>	<u>168</u>	<u>290</u>	<u>443</u>
<u>19</u>	<u>136</u>	<u>292</u>	<u>445</u>
<u>20</u>	<u>139</u>	<u>293</u>	<u>446</u>
<u>21</u>	<u>142</u>	<u>295</u>	<u>447</u>
<u>2111</u>	<u>147</u>	<u>297</u>	<u>448</u> 25,00
<u>2112</u>	<u>148</u>	<u>299</u> 35 833,69	<u>450</u> 3 547,13
<u>22</u>	<u>154</u>	<u>358</u>	<u>451</u> 5 753,20
<u>36</u> 63 09 15	<u>164</u>	<u>361</u>	<u>451.1</u>
<u>37</u>	<u>199</u> 39 524,29	<u>367</u>	<u>451.3</u> 728,16
<u>41</u> 925 618 738	<u>201</u> 1 030,00	<u>373</u>	<u>452</u> 311,22
<u>50</u>	<u>205</u> 2 660,60	<u>376</u>	<u>453</u>
<u>51</u> 0,00	<u>207</u>	<u>378</u>	<u>454</u>
<u>52</u>	<u>212</u>	<u>381</u> 1 066,99	<u>455</u> 13,49
<u>97</u> 196,87	<u>214</u>	<u>384</u>	<u>456</u>
<u>98</u> 1 883,12	<u>224</u>	<u>385</u>	<u>457</u> 0,05
<u>100</u>	<u>225</u>	<u>387</u> 1 064,00	<u>458</u>
<u>102</u>	<u>228</u>	<u>392</u>	<u>481</u>
<u>101</u> 39 524,29	<u>231</u>	<u>393</u>	<u>459</u>
<u>105</u>	<u>233</u>	<u>395</u>	<u>460</u>
<u>107</u>	<u>234</u>	<u>397</u>	<u>462</u>
<u>110</u>	<u>236</u>	<u>399</u> 1 422,67	<u>466</u>
<u>111</u>	<u>241</u>	<u>401</u> 5 733,39	<u>470</u> - 2 319,53
<u>114</u>	<u>248</u>	<u>414</u>	<u>474</u> 2 319,53
<u>119</u>	<u>250</u>	<u>415</u>	<u>476</u> 25,00
	<u>252</u>	<u>422</u>	<u>478</u> 2 294,53

Je déclare que toutes les données inscrites sur ce formulaire correspondent à celles de la déclaration de revenus. Tous les renseignements fournis ci-dessus ainsi que dans les documents annexés sont exacts et complets et ils font état de tous mes revenus. Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration). Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

 Signature Date TPF-1.X 1 MR-69 X



**Sommaire des champs
à saisir des annexes**

2010 Numéro
d'autorisation : RQ10-TP75

SANCHEZ

ERIC

925 312 514

Annexe A

<u>1</u>	<u>30</u>
(1)	
<u>4</u>	<u>33</u>
<u>5</u>	<u>34</u>
94 09 29	
<u>7</u>	<u>40</u>
1 940,00	
<u>10</u>	<u>42</u>
<u>12</u>	<u>44</u>
<u>16</u>	<u>48</u>
<u>21</u>	<u>54</u>
728,16	
(2)	
<u>4</u>	<u>33</u>
<u>5</u>	<u>34</u>
<u>7</u>	<u>40</u>
<u>10</u>	<u>42</u>
<u>12</u>	<u>44</u>
<u>16</u>	<u>48</u>
<u>21</u>	<u>54</u>
(3)	
<u>4</u>	<u>33</u>
<u>5</u>	<u>34</u>
<u>7</u>	<u>40</u>
<u>10</u>	<u>42</u>
<u>12</u>	<u>44</u>
<u>16</u>	<u>48</u>
<u>21</u>	<u>54</u>
(1)	
<u>25</u>	<u>62</u>
<u>26</u>	<u>63</u>
94 09 29	
<u>28</u>	<u>65</u>
1 064,00	
(2)	
<u>25</u>	<u>62</u>
<u>26</u>	<u>63</u>
<u>28</u>	<u>65</u>
(3)	
<u>25</u>	<u>62</u>
<u>26</u>	<u>63</u>
<u>28</u>	<u>65</u>

Annexe B

<u>12</u>	
<u>20</u>	
<u>21</u>	
<u>22</u>	
<u>23</u>	
<u>27</u>	
<u>28</u>	
<u>33</u>	
<u>34</u>	
<u>36</u>	
2 142,00	
<u>40</u>	
1 066,99	
<u>50</u>	
<u>61</u>	
<u>62</u>	
<u>68</u>	
<u>69</u>	
Annexe C	
<u>10</u> X <u>14</u>	
<u>11</u>	<u>15</u>
<u>12</u>	<u>16</u>
<u>13</u>	<u>17</u>
<u>1</u>	
<u>2</u>	
<u>3</u>	
<u>4</u>	
<u>5</u>	
<u>6</u>	
00 04 15	
<u>30</u>	
<u>31</u>	
<u>32</u>	
<u>33</u>	
<u>34</u>	
<u>35</u>	
<u>36</u>	
<u>37</u>	

Annexe F

<u>30.1</u>	19,00	<u>20</u>
<u>31.1</u>		<u>30</u>
<u>32.1</u>		<u>31</u>
<u>33.1</u>		<u>33</u>
<u>34.1</u>		<u>41</u>
<u>35.1</u>		<u>42</u>
<u>36.1</u>		<u>44</u>
<u>37.1</u>		<u>45</u>
<u>30.2</u>	752003	<u>60</u>
<u>31.2</u>		<u>62</u>
<u>32.2</u>		
<u>33.2</u>		
<u>34.2</u>		
<u>35.2</u>		
<u>36.2</u>		
<u>37.2</u>		

Annexe R

<u>14</u>
<u>24</u>
<u>30</u>
<u>31</u>
<u>34</u>
<u>38</u>
<u>40</u>
<u>44</u>

Annexe S

<u>4</u>
<u>8</u>
<u>16</u>
<u>201</u>
<u>202</u>

Annexe D

<u>36</u>	
<u>38</u>	
<u>44</u>	<u>52</u>
<u>46</u>	<u>56</u>
<u>481</u>	<u>58</u>
<u>482</u>	<u>601</u>
<u>501</u>	<u>602</u>
<u>502</u>	<u>62</u>



201 GRILLE DE CALCUL – Déduction pour travailleur

Revenus d'emploi admissibles (lignes 101, 107 et 105 si le montant est positif). Consultez le guide.

Sommes reçues dans le cadre d'un programme d'incitation au travail (ligne 154 du guide, point 2)

Montant net des subventions de recherche (ligne 154 du guide, paragraphe *j* du point 3)

Prestations du Programme de protection des salariés (ligne 154, point 12)

Revenus nets d'entreprise (ligne 27 de l'annexe L). Si le résultat **est négatif**, inscrivez 0.

Additionnez les montants des lignes 1 à 5.

Montant donnant droit à une déduction à la ligne 293 pour un revenu mentionné ci-dessus

Montant de la ligne 6 moins celui de la ligne 7

Montant de la ligne 8 multiplié par 6 %.

Reportez le résultat à la ligne 201 de votre déclaration (maximum : 1 030 \$).

Déduction pour travailleur

1	39,524	29
+	2	
+	3	
+	4	
+	5	
=	6	39,524 29
-	7	
=	8	39,524 29
x	6 %	
=	9	1,030 00

367 GRILLE DE CALCUL - Montant pour enfants à charge

Montant total pour enfants à charge

Montant réclamé par votre conjoint

Ligne 1 moins ligne 2.

Montant réclamé sur votre déclaration à la ligne 367

1	728	16
-	2	0 00
=	3	728 16

373 GRILLE DE CALCUL - Cotisations syndicales

Cotisations syndicales de vos T4

Cotisations syndicales, droits d'adhésion non incluses dans vos T4

Cotisations professionnelle d'un travailleur indépendant

Additionnez les lignes 1 à 3.

Montant de TPS et TVQ remboursés sur les cotisations

Ligne 4 moins ligne 5.

Cotisations à reporter à la ligne 373

1	311	22
+	2	0 00
+	3	0 00
=	4	311 22
-	5	0 00
=	6	311 22

401 GRILLE DE CALCUL – Impôt sur le revenu imposable

Revenu imposable (ligne 299 de votre déclaration)

1	35,833	69
---	--------	----

Si votre revenu imposable inscrit à la ligne 1 (**ci-dessus**)

- ne dépasse pas 38 570 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne **A** ;
- dépasse 38 570 \$ mais ne dépasse pas 77 140 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne **B** ;
- dépasse 77 140 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne **C**.

Revenu imposable. Voyez les instructions ci-dessus.

Montant de la ligne 2 moins celui de la ligne 3

Montant de la ligne 4 multiplié par le pourcentage de la ligne 5

Additionnez les montants des lignes 6 et 7.

Reportez le résultat à la ligne 401 de votre déclaration.

Impôt sur le revenu imposable

	A	B	C
2	35,833 69		
-	3	38 570 00	77 140 00
=	4	35,833 69	
x	5	16 %	20 % 24 %
=	6	5,733 39	
+	7	00 000 00	6 171 20 13 885 20
=	8	5,733 39	

451 GRILLE DE CALCUL - Impôt retenu

RELEVÉ 1 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Inscrivez ce montant à la ligne 451 de votre déclaration

Impôt total retenu

+	5,753	20
=	5,753	20

457 GRILLE DE CALCUL - Cotisations payées en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Cotisations au RQAP (montant de la ligne 97)		1	196	87
Gains assurables du RPAP		2	38,898	09
Taux simple	x	3	0,506 %	
Contribution théorique (ligne 2 multipliée par la ligne 3) (maximum : 316,25 \$)	=	4	196	82
Ligne 1 moins la ligne 4, inscrivez 0 si négatif.		5		
Reportez le résultat à la ligne 457 de votre déclaration.	=		0	05

Cotisations payées en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

462 GRILLE DE CALCUL - Revenu de travail pour le crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux

Revenu d'emploi (lignes 101, 105 et 107)		1	39,524	29
Prestations d'assurance salaire incluses à la ligne 107		2		
Déductions demandées aux lignes 205, et 207	+	3	2,660	60
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=	4	2,660	60
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.	=	5	36,863	69
Revenu net provenant d'un travail indépendant (ligne 22 à 26 de l'annexe L) sans tenir compte des pertes	+	6		
Supplément de revenu reçu dans le cadre d'un programme gouvernemental d'incitation au travail (ligne 154, point 2)	+	7		
Prestations du Programme de protection des salariés (ligne 154, point 12)	+	8		
Additionnez les montants des lignes 5 à 8. Si le résultat est inférieur à 2 715 \$, vous n'avez pas droit au crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux.	=	9	36,863	69

Grille RRQ

Salaire théorique

Contributions à titre de salarié (ligne 98)		1,883	12	1
Taux permettant de trouver le salaire sur lequel la contribution a été payée	x	20,202	202	2
Sous-total (ligne 1 multipliée par ligne 2)	=	38,042	83	3
Plus = Exemption de base	+	3,500	00	4
Salaire théorique (ligne 3 + ligne 4) (maximum : 47 200)	=	41,542	83	5
Salaire réel	=	39,524	29	6

Si ligne 6 est supérieure à la ligne 5, compléter la grille de calcul A, sinon compléter la grille B, ou si vous avez fait le choix de payer le montant non déduit, compléter la grille B.

Contribution théorique

Salaire réel		39,524	29	7
Moins : Exemption	-	3,500	00	8
Ligne 7 moins ligne 8 (0 si négatif)	=	36,024	29	9
Taux "simple"	x	4,95 %		10
Contribution théorique (ligne 9 multipliée par ligne 10) (maximum : 2 163,15)	=	1,783	20	11

Grille de calcul "A"

Revenus nets d'entreprises et de profession				12
Contributions facultatives	+			13
Revenu d'emploi théorique (ligne 5)	+			14
Total (Additionnez les lignes 12 à 14) (maximum : 47 200)	=			15
Moins : Exemption	-			16
Sous-total (ligne 15 moins ligne 16) (0 si négatif)	=			17
Taux double	x	9,9 %		18
Montant de la ligne 17 multiplié par la ligne 18	=			19
Contribution RRQ-RPC x 2	-			20
Contributions d'autonome (ligne 445, ligne 248 = 50%) (résidant du Québec) (ligne 19 moins ligne 20) (maximum : 4 326,30) (0 si négatif)	=			21
Contributions réelles (ligne 98)				22
Contributions théoriques (ligne 11)	-			23
Contributions payées en trop (ligne 452) (résidant du Québec) (ligne 22 moins ligne 23) (0 si négatif)	=			24
Contributions théoriques (ligne 11)				25
Contributions d'autonome (ligne 21)	+			26
Cotisations RRQ (ligne 25 plus ligne 26 moins 50% de la ligne 21) (maximum : 2 163,15)	=			27

Grille de calcul "B"

Revenus nets d'entreprises et de profession				28
Contributions facultatives	+			29
Revenu d'emploi	+	39,524	29	30
Total (Additionnez les lignes 28 à 30) (maximum : 47 200)	=	39,524	29	31
Moins : Exemption	-	3,500	00	32
Sous-total (ligne 31 moins ligne 32) (0 si négatif)	=	36,024	29	33
Taux double	x	9,9 %		34
Montant de la ligne 33 multiplié par la ligne 34	=	3,566	40	35
Contribution RRQ-RPC x 2	-	3,766	24	36
Contributions d'autonome (ligne 445, ligne 248 = 50%) (résidant du Québec) (ligne 35 moins ligne 36) (maximum : 4 326,30) (0 si négatif)	=			37
Contributions réelles (ligne 98)	+	1,883	12	38
Additionnez lignes 37 et 38	=	1,883	12	39
Contributions payées en trop (ligne 452) (résidant du Québec) (Pré-faillite reportez "0") (ligne 36 moins ligne 35 divisé par 2) (0 si négatif)	-	99	92	40
Cotisations RRQ (ligne 39 moins ligne 40 moins 50% de la ligne 37) (maximum : 2 163,15)	=	1,783	20	41

Autorisation relative à la communication de renseignements, procuration ou révocation

Ce formulaire s'adresse à toute personne¹ qui veut

- soit autoriser le ministère du Revenu à communiquer des renseignements confidentiels à une personne désignée (**autorisation**) et permettre à celle-ci de consulter des documents contenant de tels renseignements ;
- soit nommer une personne pour la représenter comme mandataire auprès du Ministère (**procuration**). Dans ce cas, le Ministère pourra communiquer au mandataire les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat et lui permettre de consulter des documents contenant de tels renseignements. De plus, le mandataire pourra aussi demander des modifications de nature fiscale ;
- soit révoquer ou modifier une autorisation ou une procuration déjà transmise au Ministère (**révocation**).

L'autorisation et la procuration peuvent se rapporter à une ou à plusieurs des lois que le ministère du Revenu applique (Loi sur les impôts, Loi sur la taxe de vente du Québec, Loi concernant la taxe sur les carburants, Loi concernant l'impôt sur le tabac, Loi sur la taxe d'accise, Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, etc.).

Si vous êtes le représentant autorisé de la personne (autre que le président, le vice-président, le secrétaire ou le trésorier d'une société, ou l'un des associés d'une société de personnes) à qui s'adresse le formulaire, vous devez aussi fournir les documents qui attestent que vous pouvez agir en son nom.

Durée de validité de l'autorisation ou de la procuration

Pour le Ministère, une autorisation ou une procuration est valide durant **trois ans au maximum**, à compter de la date de signature. Passé ce délai, vous devrez renouveler l'autorisation ou la procuration.

Vous pouvez **modifier ou révoquer** une autorisation ou une procuration en tout temps.

Retournez ce formulaire dûment rempli et signé à l'une des adresses suivantes.

Notez que les photocopies ne sont pas acceptées.

- 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5
- Complexe Desjardins, C. P. 3000, succursale Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1A4

Parties à remplir

Pour **donner** une autorisation ou une procuration, remplissez les parties 1, 2 et 3 du formulaire.

Pour **révoquer** une autorisation ou une procuration, remplissez les parties 1.1 et 4.

Pour **modifier** une autorisation ou une procuration, remplissez **toutes** les parties du formulaire. En effet, vous devez d'abord révoquer (parties 1.1 et 4) l'autorisation ou la procuration existante, puis en donner une nouvelle (parties 1.2, 2 et 3).

1 Renseignements sur l'identité (écrivez en majuscules)

1.1 Personne qui autorise la communication de renseignements ou qui donne une procuration (mandant)

Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du particulier		Ind. rég. Téléphone	Poste
SANCHEZ, ERIC		(819) 820-7709	
Adresse 3648 HENRI-MONGEAU SHERBROOKE QC		Code postal J1N 2W5	
Inscrivez, parmi les numéros suivants, tous ceux qui vous concernent :			
Numéro d'assurance sociale (NAS)	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'identification	
925 312 514			

1.2 Personne à qui le Ministère est autorisé à communiquer des renseignements ou qui reçoit la procuration (mandataire)

Nom de l'entreprise ou nom de famille et prénom du particulier		Ind. rég. Téléphone	Poste
FORTIER & ASSOCIÉS CMA			
Adresse 185 Frontenac, bureau 100 Sherbrooke Québec		Code postal J1H 1K1	
Inscrivez, s'il y a lieu, les numéros suivants :			
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification	
1143601475		1001516619	

Suite à la page suivante

1. Par exemple un particulier, un particulier en affaires, une société, une société de personnes ou une fiducie.

2 Renseignements visés (remplissez les parties 2.1 et 2.2)

2.1 Cette autorisation ou cette procuration vise uniquement les renseignements ou documents qui se rapportent à ce qui suit :

- ma ou mes déclarations de revenus des particuliers
 ma ou mes déclarations de revenus des sociétés
 ma ou mes déclarations de revenus des fiducies
 mes versements anticipés du crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée
 mon allocation-logement
 mes déclarations de droits sur les licences
- ▼ Précisez, s'il y a lieu, le ou les numéros de dossier concernés ▼
- mes déclarations de TVQ² et de TPS/TVH en tant qu'entreprise : _____
 mes déclarations de taxe sur les carburants : _____
 mes déclarations d'impôt sur le tabac : _____
 mes retenues et mes cotisations à titre d'employeur : _____
 ma pension alimentaire : _____
 le ou les renseignements ou documents suivants : _____
 tous les renseignements que le Ministère détient à mon sujet pour l'application ou l'exécution des lois fiscales et de la Loi sur la taxe d'accise.

2.2 Cette autorisation ou cette procuration s'applique aux années ou aux périodes suivantes :

Toutes les années d'imposition

3 Autorisation ou procuration (signez après avoir rempli l'autorisation ou la procuration)

Autorisation

Moi, _____, j'autorise le ministère du Revenu à communiquer à la personne dont le nom figure
Nom (en majuscules)
 à la partie 1.2 les renseignements visés à la partie 2.

OU

Procuration

Moi, ERIC SANCHEZ, je nomme comme mandataire la personne dont le nom figure à la partie 1.2. À ce
Nom (en majuscules)

titre elle me représentera auprès du Ministère et aura le pouvoir de fournir au Ministère et de modifier, pour moi et en mon nom, tout renseignement ou document visé à la partie 2. Elle aura aussi le pouvoir de participer à toute négociation avec le Ministère en ce qui concerne de tels renseignements ou documents. J'autorise le Ministère à communiquer au mandataire désigné à la partie 1.2 les renseignements nécessaires à l'exécution de son mandat.

Signature

Cette autorisation ou cette procuration restera valide pour une durée de trois ans à compter de la date indiquée ci-dessous
 ou jusqu'au 2014-04-16 (**maximum trois ans**), à moins que moi ou mon représentant autorisé ne la révoque.

Signature du particulier ou du représentant autorisé _____ 2011-04-16
Fonction Date

Remplissez la partie 4 seulement pour modifier une autorisation ou une procuration (une révocation doit être faite avant d'en donner une nouvelle) ou pour une révocation.

4 Révocation

Cochez la case appropriée : révocation d'une autorisation révocation d'une procuration

Moi, _____, je révoque l'autorisation ou la procuration
Nom (en majuscules)

donnée à _____, le _____
Nom (en majuscules) Date

Signature du particulier ou du représentant autorisé _____ _____
Fonction Date

FRAIS MÉDICAUX POUR L'ANNÉE SE TERMINANT 31-12-2010

Nom du patient: ERIC SANCHEZ

Détails des frais médicaux

Primes versées à un régime privé d'assurance-maladie (Relevé 1)	451	80	
Cotisations versées par l'employeur en vertu d'un régime privé d'assurance maladie (Relevé 1 c	626	20	
	Total partiel ►		1,078 00

Nom du patient: MARIE SANCHEZ

Détails des frais médicaux

31-12-2010 Soins dentaires	1,064	00	
	Total partiel ►		1,064 00

Total des frais médicaux réclamés à la ligne 36 de l'annexe B

	2,142 00
--	----------

Annexe des déductions pour RPA

Québec

PARTIE A - COTISATIONS POUR DES SERVICES COURANTS & SERVICES PASSÉS POUR 1990 & SUIVANTES:

1. Inscrivez le montant total qui figure à la case 20 de vos T4 de 2010 et à la case 32 de vos T4A de 2010, ou la fraction indiquée comme cotisation à un RPA sur vos reçus pour cotisations syndicales, ou d'autres cotisations qui représentent des cotisations à un RPA	2,660	60	1
2a Inscrivez le montant qui figure à la case « Notes », de votre T4 de 2010 et à la case 38 de votre T4A de 2010. Ce total représente les cotisations versées pour services passés rendus en 1989 ou avant, pendant que vous ne cotisiez pas, ou que vous cotisiez au régime	-		2
3. Ligne 1 moins ligne 2. Ce sont les cotisations que vous avez versées pour vos services courants et services passés pour les années 1990 et suivantes et que vous déduisez pour 2010. Reportez ce montant à la ligne 19	=	2,660	60
			3

PARTIE B - COTISATIONS POUR SERVICES PASSÉS VERSÉES POUR 1989 ET AVANT OÙ VOUS NE COTISIEZ PAS

4. Inscrivez le montant reporté des cotisations non déduites pour services passés avant 1990 alors que vous ne cotisiez pas au RPA			4
5. Inscrivez le montant total des cotisations de 2010 pour services passés alors que vous ne cotisiez pas au RPA	+		5
6. Total	=		6
7. Déduction annuelle maximale		5 500	00
8. Autre limite (5 500,00 \$ x années de service - déductions précédentes)		5 500	00
9. Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 6, 7 et 8. Ceci est votre cotisation pour services passés rendus en 1989 ou avant alors que vous ne cotisiez pas au RPA. C'est le montant que vous pouvez déduire cette année			9

PARTIE C - COTISATIONS POUR SERVICES PASSÉS VERSÉES POUR 1989 ET AVANT OÙ VOUS COTISIEZ

10. Inscrivez le montant reporté des cotisations non déduites pour services passés avant 1990 alors que vous cotisiez au RPA			10
11. Inscrivez le montant total des cotisations de 2010 pour services passés alors que vous cotisiez au RPA	+		11
12. Total	=		12
13. Déduction annuelle maximale		5 500	00
14. Montant de la ligne 3 que vous avez déduit en 2010		2,660	60
15. Montant de la ligne 9 que vous avez déduit en 2010	+		15
16. Ligne 14 plus ligne 15	=	2,660	60
17. Ligne 13 moins ligne 16 (si négatif, inscrivez « 0 »)	-	2,660	60
18. Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 12 et 17. Ceci est votre cotisation pour services passés rendus en 1989 ou avant alors que vous cotisiez au RPA et que vous pouvez déduire cette année	=	2,839	40
			18

PARTIE D - MONTANT QUE VOUS POUVEZ DÉDUIRE

19. Inscrivez le montant de la ligne 3 que vous déduisez pour 2010		2,660	60
20. Inscrivez la fraction du montant de la ligne 9 que vous déduisez pour 2010	+		20
21. Inscrivez la fraction du montant de la ligne 18 que vous déduisez pour 2010	+		21
22. Additionnez les lignes 19, 20 et 21. Inscrivez ce montant à la ligne 205 de votre déclaration de 2010	=	2,660	60
23. Transfert direct ou indirect à un RPA (Inscrivez ce montant à la ligne 250)	=		23

PARTIE E - MONTANTS REPORTÉS DES COTISATIONS POUR UN RPA

24. Cotisations avant 1990 où vous ne cotisiez pas au RPA (ligne 6 moins ligne 20)	=		24
25. Cotisations avant 1990 où vous cotisiez au RPA (ligne 12 moins ligne 21)	=		25

Identification			
Numéro TED	A8181	Numéro de contrôle du document	00002418
No. de version du logiciel	0015E21	No. série du logiciel	12871
No. d'autorisation du logiciel	75	Calculé le	2011-04-16
Champ d'industrie 1	DRTAX00000	Champ d'industrie 2	NF00012871
Données du particulier			
Nom légal du client	SANCHEZ		
Prénom du client	ERIC		
Code d'accès du client			
Données de l'adresse			
Numéro de la rue	3648		
Nom de la rue	HENRI-MONGEAU		
Appartement			
Ville	SHERBROOKE		
Province	QC	Numéro de téléphone	8198207709
Code postal	J1N2W5	Numéro de téléphone (au travail)	
Province de résidence actuelle - indicateur		Poste (au travail)	
Données de base			
Date de naissance	1962-06-27	Première année indicateur (1 = Première année)	1
Sexe (1 = masculin, 2 = féminin)	1	Langue de correspondance (1 = anglais, 2 = français)	2
État civil (1 = sans conjoint(e), 2 = avec conjoint(e))	2	Numéro d'assurance sociale	925312514
Date du changement de l'état civil		Date de paiement si solde dû	
Données du représentant			
Autorisation aux fins de communication avec le préparateur (1 = Oui)			1
Indicateur de téléchargement des données fiscales (1 = Oui - Seulement pour ImpôtNet)			
Avis de cotisation indicateur (1 = Avis cotisation par courriel - Seulement pour ImpôtNet)			
Crédit d'impôt pour solidarité indicateur (1 = Avis pour le crédit d'impôt pour solidarité par courriel - Seulement pour ImpôtNet)			
Avis de cotisation ou avis pour le crédit d'impôt pour solidarité - courriel			
Données Non-Résident			
Date d'arrivée	2010-08-17	Date de départ	
Données du décès			
Date du décès			
Données de faillite			
Date de la faillite			

Champs	Valeur	Description
TP18	02	Code identifiant la raison de votre arrivée ou de votre départ
TP19	0.00	Revenus gagnés hors du Canada
F5028	528.99	Total des cotisations à l'assurance-emploi
F5033	1883.12	Total des cotisations au RRQ
TP98	1883.12	Cotisation au RRQ, relevé 1, case "B", ou au RPC
TP101	39524.29	Revenus d'emploi relevé 1, case "A"
F5478	38898.09	Gains assurables d'assurance-emploi (à l'exception de pêche)
TP199	39524.29	Revenu total
TP205	2660.60	Déduction pour régime de pension agréé (RPA), relevé 1, case "D"
TP201	1030.00	Déduction pour travailleur
TP275	35833.69	Revenu net
TP299	35833.69	Revenu imposable
TP381	1066.99	Frais médicaux
TP373	311.22	Cotisations syndicales, professionnelles ou autres
TP390	7113.34	Total des crédits d'impôt non remboursables avant 20 %
TP391	1422.67	Montant de la ligne 390 x 20%
TP399	1422.67	Crédits d'impôt non remboursables
TP401	5733.39	Impôt sur le revenu imposable
TP413	4310.72	Sous-total ou report partie A, annexe E
TP430	4310.72	Sous-total
TP432	3522.13	Sous-total
TP448	25.00	Contribution santé
TP4481	02	Nombre d'enfants à charge
TP449	14	Numéro correspondant à votre situation

Suite à la page suivante

Ce diagnostic est là pour vous aider à remédier aux problèmes de TED. Ne le soumettez pas au gouvernement.

Utilisez **SUBSTITUTION** et/ou **TED-SUBSTITU** pour modifier les données ci-dessus.

Champs	Valeur	Description
TP450	3547.13	Impôt et cotisations
TP451	5753.20	Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou feuillets
TP452	99.92	Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC
TP457	0.05	Cotisation payée en trop au RQAP
TP465	5866.66	Impôt payé et autres crédits
TP468	5866.66	Sous-total
TP470T	-2319.53	Résultat de la cotisation
TP478	2294.53	Remboursement
F9971	19.00	Frais de garde payés pour enfants adm. âgés entre 7 et 16 ans
A22	728.16	Montant pour enfant mineur aux études postsecondaires
A70	1064.00	Frais de scolarité/examen transférés par un enfant
B36	2142.00	Frais médicaux
B40	1066.99	Frais médicaux
C10	1	Indicateur occupez une charge ou un emploi
C39	19.00	Sous-total
C41	19.00	Total des frais de garde
C46	1	Nbre d'enfants adm. nés après 31 déc. 1993 autres que C42/C44
C92	71	Taux du cr. d'impôt déterminé selon rev. familial (pas de décimale)
C98	13.49	Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants

 **TED/codes-barres - Données du conjoint(e)****Données du conjoint(e)**

Nom du conjoint(e)	BURLET EP SANCHEZ	Numéro d'assurance social de conjoint(e)	925618738
Prénom du conjoint(e)	ANNE	Revenu net de conjoint(e)	0.00
Date de naissance du conjoint(e)	1963-09-15	Date du décès du conjoint(e)	

Champs	Valeur	Description
TP431	788.59	Crédits transférés d'un conjoint à l'autre
TP476	25.00	Remboursement transféré au conjoint

# 1 Annexes A - Information au sujet de l'enfant ayant moins de 18 ans	
Nom de famille de l'enfant	SANCHEZ
Prénom de l'enfant	THEOPHILE
Numéro d'assurance social	
Date de naissance de l'enfant	1994-09-29
Lien de parenté - code	1
	Ligne 07 de l'annexe A
	Ligne 10 de l'annexe A
	Ligne 12 de l'annexe A
	Ligne 16 de l'annexe A
	Ligne 20 de l'annexe A
	Ligne 21 de l'annexe A
	1940.00
	1940.00

# 1 Annexes A - Information pour frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant	
Nom de famille de l'enfant	SANCHEZ
Prénom de l'enfant	THEOPHILE
Numéro d'assurance social	
	Date de naissance de l'enfant
	Lien de parenté - code
	Montant transféré
	1994-09-29
	1
	1064.00

# 1 Annexes C - Information pour l'enfant admissible - Partie I	
Nom de famille de l'enfant	SANCHEZ
Prénom de l'enfant	MARIE
	Lien de parenté - code
	Revenu net de l'enfant
	1

# 1 Annexes C - Information pour l'enfant admissible - Partie II	
Prénom de l'enfant	MARIE
Date de naissance de l'enfant	2000-04-15
	Numéro d'identification (RL-24 case H) ou NAS
	Frais de garde donnant droit au crédit
	752003
	19.00

le 16 avril 2011

M. ERIC SANCHEZ
3648 HENRI-MONGEAU
SHERBROOKE (QC),
J1N 2W5

M. SANCHEZ,

Vos déclarations de revenus **fédérale** et **provinciale** pour **2010** seront transmises sous forme **papier**. Elle ont été préparées selon les renseignements que vous nous avez fournis. Nous vous prions de les réviser attentivement afin de vous assurer qu'elles sont complètes et exactes. Vous trouverez une copie complète de vos déclarations de revenus sur la clé USB qui vous est remise.

Veillez signer les formulaires suivants aux endroits indiqués :

Fédéral :

- *Déclaration de revenus fédérale, page 4*
- *Formule d'autorisation fédérale (T1013)*
- *Certificat pour crédit d'impôt pour études (T2202) (étudiant)*

Québec :

- *Déclaration de revenus du Québec, page 4*
- *Sommaire des champs à saisir du Québec (TP-1.W)*
- *Autorisation relative à la communication de renseignements confidentiels (MR-69)*

Vous avez droit à un **remboursement de 2,194.05\$** suite à votre **déclaration de revenus fédérale**.

Vous avez droit à un **remboursement de 2,294.53\$** suite à votre **déclaration de revenus du Québec**.

Vous n'avez **aucun acompte provisionnel** à verser au **fédéral** pour 2011.

Vous n'avez **aucun acompte provisionnel** à verser au **Québec** pour 2011.

Votre déduction maximale admissible au titre des **REÉR** pour **2011** s'élève à **2,083.00\$**.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour obtenir de plus amples renseignements pour toute question d'ordre fiscal.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

FORTIER & ASSOCIÉS CMA
téléphone: (819)566-5606